



LES ESSENTIELS

LES DEMANDEURS D'EMPLOI
DES MÉTIERS DU SPECTACLE

MÉTIERS
EMPLOI & ACTIVITÉ
PUBLICS
DOSSIERS DOCUMENTAIRES
ACTES

NOVEMBRE 2005

3 | EN RÉSUMÉ

5 | LES DEMANDEURS D'EMPLOI DES MÉTIERS DU SPECTACLE

- 6 En 2004, une stabilisation des effectifs
- 7 Deux demandeurs d'emploi sur trois à la recherche d'un CDD
- 9 Une population en majorité masculine
- 10 La moitié des demandeurs d'emploi du spectacle concentrée en Île-de-France
- 11 Des demandeurs d'emploi très diplômés
- 11 L'inscription au chômage : norme des activités de spectacle
- 12 Les activités réduites comme mode d'exercice ordinaire des activités de spectacle
- 15 Un turn-over plus faible
- 16 Près de la moitié des demandeurs d'emploi relève du régime de l'intermittence
- 20 Quatre groupes de demandeurs d'emploi des métiers du spectacle

23 | L'ACTIVITÉ DE L'ANPE SUR LES MÉTIERS DU SPECTACLE

- 25 Un profil d'offres d'emploi en cohérence avec celui des demandeurs
- 29 Peu de secteurs d'activité génèrent des offres du spectacle
- 30 Des demandeurs d'emploi très autonomes

33 | MONOGRAPHIES DE MÉTIERS

- 33 Artiste dramatique
- 34 Artiste de la musique et du chant
- 35 Professionnel de la production des spectacles
- 36 Professionnel du montage image et son
- 37 Professionnel de la mise en scène et de la réalisation

Les 140 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE dans les métiers du spectacle ont un profil sociodémographique assez marqué. Ils sont aux deux tiers des hommes. Ils sont moins jeunes que les autres demandeurs d'emploi et sont nettement concentrés en Île-de-France. La proportion des titulaires d'un diplôme supérieur à Bac +2 est deux fois plus élevée que pour l'ensemble des inscrits hors spectacle. Les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle sont inscrits généralement depuis très longtemps et pratiquent beaucoup d'activités réduites.

Ces spécificités s'expliquent par la nature même des activités de ce secteur, en particulier par le fait qu'à la différence des autres inscrits, ceux du spectacle ne peuvent paradoxalement pas être considérés uniquement comme des demandeurs d'emploi ; nombre d'entre eux sont aussi des actifs occupés.

Pour autant, si globalement le profil des « demandeurs d'emploi » inscrits dans les métiers du spectacle s'oppose à celui des autres catégories de demandeurs d'emploi, à l'intérieur de cette catégorie, les caractéristiques propres à chacun des métiers qui la compose sont relativement différenciées.

Une analyse plus fine réalisée à partir des caractéristiques des individus permet en effet de distinguer quatre groupes d'inscrits du spectacle assez dissemblables :

- Le premier est plutôt féminin, composé de personnes qui pratiquent beaucoup d'activités réduites, plus diplômées, résidant davantage en Île-de-France et bénéficiant du régime de l'intermittence. Les artistes dramatiques et les professionnels de la mise en scène et de la réalisation sont relativement nombreux dans ce groupe.
- Le second groupe est davantage constitué d'hommes, souvent intermittents, qui enregistrent beaucoup d'activités réduites. Ils sont moins diplômés et plus âgés que ceux du premier groupe et résident davantage en province. Les professionnels de l'éclairage et les artistes de la musique et du chant sont particulièrement présents dans ce groupe.
- Le troisième groupe comprend davantage de jeunes, de personnes exerçant peu d'activités réduites et qui sont souvent bénéficiaires du RMI.
- Enfin, le quatrième groupe rassemble lui aussi de nombreux jeunes, mais relativement moins que le précédent, qui pratiquent peu d'activités réduites et bénéficient souvent du régime d'indemnisation général. Les métiers d'agent de promotion des artistes, d'animateur-présentateur ou de professionnel de la production des spectacles sont relativement plus présents dans ce groupe.

Éric Renard

Département Études, Évaluation et Statistiques

Les DEMANDEURS D'EMPLOI

des métiers du spectacle

Une propriété essentielle des activités de spectacle, qui tient à la simultanéité de l'inscription à l'ANPE et de l'exercice du métier par le recours aux activités réduites, produit un effet inédit quant à l'étude du chômage d'un public. Habituellement, la population active est nettement divisée en deux catégories : la population active en emploi et la population active au chômage à la recherche d'un emploi. Dans le domaine du spectacle, la frontière est plus ténue et distinguer ces deux ensembles n'est pas possible. D'une part, parce que le caractère extrêmement court des contrats implique des allers-retours incessants entre emploi et chômage. D'autre part, parce que les métiers du spectacle sont essentiellement exercés au travers d'activités réduites, l'inscription au chômage des actifs concernés est donc très souvent permanente.

Le groupe des inscrits des métiers du spectacle inclut, en partie, celui des travailleurs des métiers du spectacle et est très proche de la population active du spectacle. Ainsi, l'étude des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle constitue aussi largement une étude des travailleurs des métiers du spectacle et le profil de la population étudiée apparaît très différent de celui des autres demandeurs d'emploi (encadré 1).

L'étude porte sur les caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle, la spécificité de leur chômage et introduit des considérations liées à l'indemnisation. Nous observons également l'activité de l'Agence dans le domaine du spectacle, appréhendée à travers l'étude des offres recueillies et des actions réalisées.

Encadré 1

MÉTHODOLOGIE et champ d'étude

Le champ d'étude retenu ici reprend celui, conventionnel, adopté par les études sur les métiers du spectacle. L'entrée est celle du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois de l'ANPE (le Rome). Seize codes Rome sont étudiés, divisés en deux sous-groupes : les artistes du spectacle (7 codes) et les techniciens du spectacle (9 codes). Bien que traduisant une certaine proximité entre codes Rome, l'usage des sous-groupes est nécessairement réducteur. Nous sommes donc le plus souvent amenés à recourir au code Rome en tant qu'unité d'analyse. Par ailleurs, trois codes Rome supplémentaires, dits métiers d'auteur, font l'objet d'un traitement spécifique présenté dans l'encadré 5. Les données concernent la France entière et les catégories de chômage 1, 2, 3, 6, 7 et 8 sont prises en compte.

Les données se rapportant à la demande d'emploi concernent le stock : les demandeurs d'emploi en fin de mois en décembre 2004. Elles sont extraites du fichier historique administratif de l'ANPE qui enregistre, depuis dix ans, le parcours des demandeurs d'emploi durant leur inscription à l'Agence. L'offre d'emploi est appréhendée par le flux d'entrée, c'est-à-dire par les offres d'emploi enregistrées par l'ANPE au cours de l'année 2004 pour la France entière. Les données relatives à l'activité de l'Agence (offres d'emploi comprises) sont issues du système d'information de l'établissement.

En 2004, une stabilisation des effectifs

À la fin du mois de décembre 2004, l'ANPE recense 139 909 demandeurs d'emploi inscrits dans des métiers du spectacle en catégorie 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 (encadré 2). Ceux-ci représentent plus de 3 % du total des demandeurs d'emploi, 59 % d'entre eux relevant du sous-groupe des *artistes du spectacle* et 41 % de celui des *techniciens du spectacle*.

Parmi les seize codes Rome relevant des activités du spectacle, quelques métiers en particulier regroupent des effectifs plus nombreux (encadré 3). Celui d'*artiste de la musique et du chant* concentre un quart des demandeurs d'emploi, tandis que les *artistes dramatiques* et les *professionnels de la production des spectacles* constituent respectivement 15 % et près de 11 % des inscrits du spectacle.

Encadré 2

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES de chômage

Les trois premières catégories regroupent les personnes sans emploi, immédiatement disponibles pour occuper un emploi. Sont immédiatement disponibles, les personnes qui ne travaillent pas du tout et celles qui occupent une activité occasionnelle ou réduite inférieure ou égale à 78 heures par mois civil.

Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à plein temps.

Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDI à temps partiel.

Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi en CDD, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.

Les quatrième et cinquième catégories regroupent les personnes non immédiatement disponibles pour occuper un emploi.

Catégorie 4 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi (arrêt maladie de plus de 15 jours, formation de plus de 40 heures...).

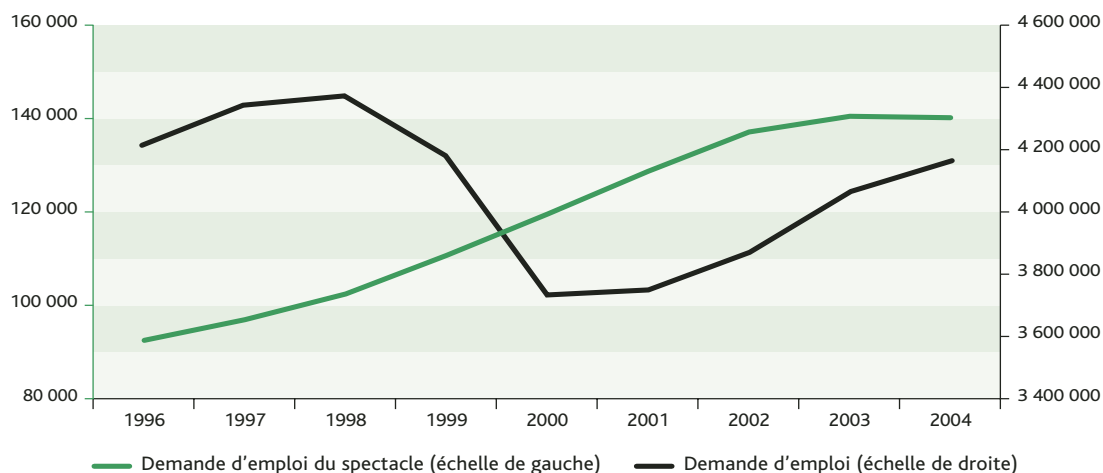
Catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi (salarié en préavis effectué ou non, CES, bénévoles...).

Les sixième, septième, huitième catégories reprennent le découpage des catégories 1, 2 et 3 pour des personnes non immédiatement disponibles, qui ont exercé dans le mois d'actualisation une activité occasionnelle ou réduite d'une durée supérieure à 78 heures par mois civil, dans l'attente d'un emploi durable. Ces personnes sont néanmoins tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et de renouveler mensuellement leur demande d'emploi.

Entre 1996 et 2004, le nombre d'inscrits à l'ANPE dans les métiers du spectacle avait progressé de 52 %. Pour la première fois depuis huit ans et après une croissance de seulement 2 % en 2003, l'année 2004 marque une stabilité du nombre de demandeurs d'emploi du spectacle (graphique 1).

En revanche, sur la même période, les effectifs de chacun des métiers du spectacle se situent à des niveaux, et connaissent des évolutions, très contrastés (graphique 2).

Graphique 1 - Évolution des demandes d'emploi (en fin d'année)

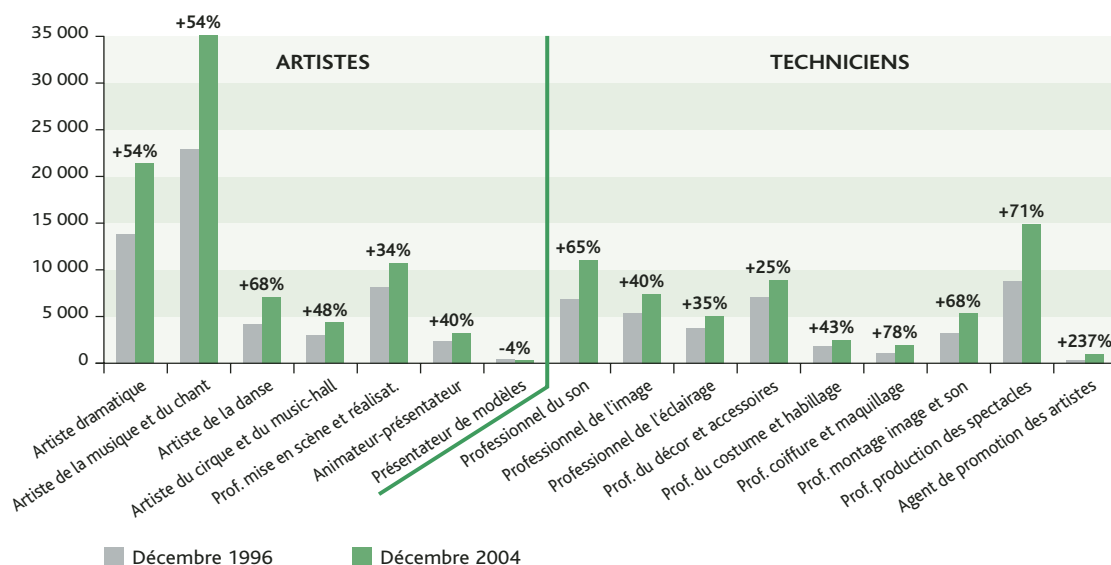


Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.

Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

Note de lecture : en 2002, on comptait 3,8 millions de demandeurs d'emploi dont 137 000 dans les métiers du spectacle.

Graphique 2 - Effectif des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle et évolution 1996/2004



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.

Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

Note de lecture : en 1996, 6 700 demandeurs étaient inscrits dans le métier *professionnel du son*. L'effectif a augmenté de 65 % et atteint 11 000 personnes en 2004.

Deux demandeurs d'emploi sur trois à la recherche d'un CDD

Une spécificité importante des activités de spectacle tient à la nature de la recherche d'emploi en particulier du point de vue de la durabilité des contrats recherchés.

En effet, plus de 65 % des demandeurs d'emploi du spectacle sont à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (catégories de chômage 3 et 8), contre moins de

10 % pour les demandeurs hors spectacle. En ce qui concerne les *artistes dramatiques*, les *artistes du cirque et du music-hall* et les *professionnels de l'éclairage*, les catégories 3 et 8 représentent les trois quarts des inscrits.

À l'inverse, la répartition en catégories des demandeurs d'emploi de certains métiers du spectacle est, sans être identique, proche de celle des métiers hors spectacle : les *agents de promotion des artistes* et les *animateurs-présentateurs* sont dans ce cas, avec respectivement 71 % et 58 % de demandeurs enregistrés en catégories 1 et 6.

LE RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL des métiers et des emplois (Rome)

Créé dans les années 1970, le Rome est une nomenclature des métiers qui constitue l'outil d'intermédiation principal utilisé par les conseillers en agence locale. Il est à la base du travail de rapprochement des offres et des demandes opéré par l'ANPE. Nécessairement mis à jour, une troisième version sera disponible en 2007.

Les codes Rome qui concernent les métiers du spectacle sont au nombre de seize et peuvent être classés en deux groupes différents.

Les sept premiers codes Rome constituent le groupe des *artistes du spectacle*.

- Le code Rome **artiste dramatique** (code 21211) est constitué à plus des trois quarts par des comédiens, puis viennent les artistes dramatiques, les acteurs...
- Les **artistes de la musique et du chant** (code 21212) regroupent les métiers de musicien, d'artiste de variétés (chant, musique), d'artiste musicien ou encore de chanteur.
- La catégorie **artiste de la danse** (code 21213) se compose de danseurs, de professeurs de danse ainsi que d'artistes chorégraphiques.
- Les **artistes du cirque et du music-hall** (code 21214) constituent un groupe très éclaté : on y trouve des artistes de cirque, des artistes de music-hall, des artistes de variétés (cirque, music-hall), des marionnettistes...
- Les **professionnels de la mise en scène et de la réalisation** (code 21215) rassemblent des réalisateurs, des réalisateurs audiovisuels, des assistants réalisateurs...
- La **catégorie des animateurs-présentateurs** (code 21216) est essentiellement composée de disc-jockey, d'animateurs (radio, télévision) et d'animateurs (spectacles).
- Le métier **présentateur de modèles** (code 21217) est constitué très majoritairement de mannequins.

Les neuf codes Rome qui suivent constituent le groupe des *techniciens du spectacle*.

- La catégorie des **professionnels du son** (code 21221) regroupe principalement les techniciens du son, les ingénieurs du son et les assistants du son.
- Les **professionnels de l'image** (code 21222) constituent une catégorie très éclatée. On y trouve des opérateurs de prises de vues, des cameramen, des cadres vidéo ou encore des techniciens d'exploitation et de maintenance des équipements audiovisuels.
- Un tiers des **professionnels de l'éclairage** (code 21223) sont des éclairagistes, viennent ensuite des régisseurs lumière et des électriciens éclairagistes (théâtre, spectacles).
- Le groupe des **professionnels du décor et des accessoires** (code 21224) concentre un dixième de ses effectifs dans le métier de décorateur (spectacles), puis on trouve des peintres décorateurs (spectacles), des assistants décorateurs (spectacles)...
- Les **professionnels du costume et de l'habillement** (code 21225) rassemblent les métiers de costumier (spectacles), de costumier-habilleur (spectacles), d'habilleur (spectacles)...
- Près de la moitié des **professionnels de la coiffure et du maquillage** (code 21226) sont maquilleurs (spectacles), viennent ensuite, beaucoup moins nombreux, les coiffeurs-maquilleurs (spectacles), les assistants maquilleurs (spectacles).
- La catégorie des **professionnels du montage image et son** (code 21227) rassemble les métiers de monteur vidéo, de chef monteur (image et son), d'assistant monteur (image et son) ou encore de monteur (image et son).
- Les **professionnels de la production des spectacles** (code 21231) sont, pour un cinquième d'entre eux, assistants de production (spectacles), viennent ensuite les régisseurs (spectacles) ou les directeurs de production (spectacles).
- Les **agents de promotion des artistes** (code 21232) rassemblent les métiers de manager (manager d'artiste, de conseiller en communication (promotion des artistes) ou encore de conseiller artistique (promotion des artistes).

Une population en majorité masculine

Près des deux tiers des demandeurs d'emploi du spectacle sont des hommes (contre 46% hors métiers du spectacle) mais, selon le métier considéré, de grandes disparités apparaissent (graphique 3).

Les demandeurs d'emploi *professionnel du son*, *professionnel de l'éclairage*, *professionnel de l'image* et *animateur-présentateur* sont très majoritairement des hommes, respectivement 94%, 91%, 85% et 80%.

À l'inverse, les femmes sont très représentées dans les métiers: *professionnel du costume et de l'habillement* (91%), *professionnel de la coiffure et du maquillage* (83%), *artiste de la danse* (73%), *présentateur de modèles* (66%) et *agent de promotion des artistes* (55%). Mais ces métiers qui concentrent beaucoup de femmes sont aussi ceux qui ont les effectifs les plus

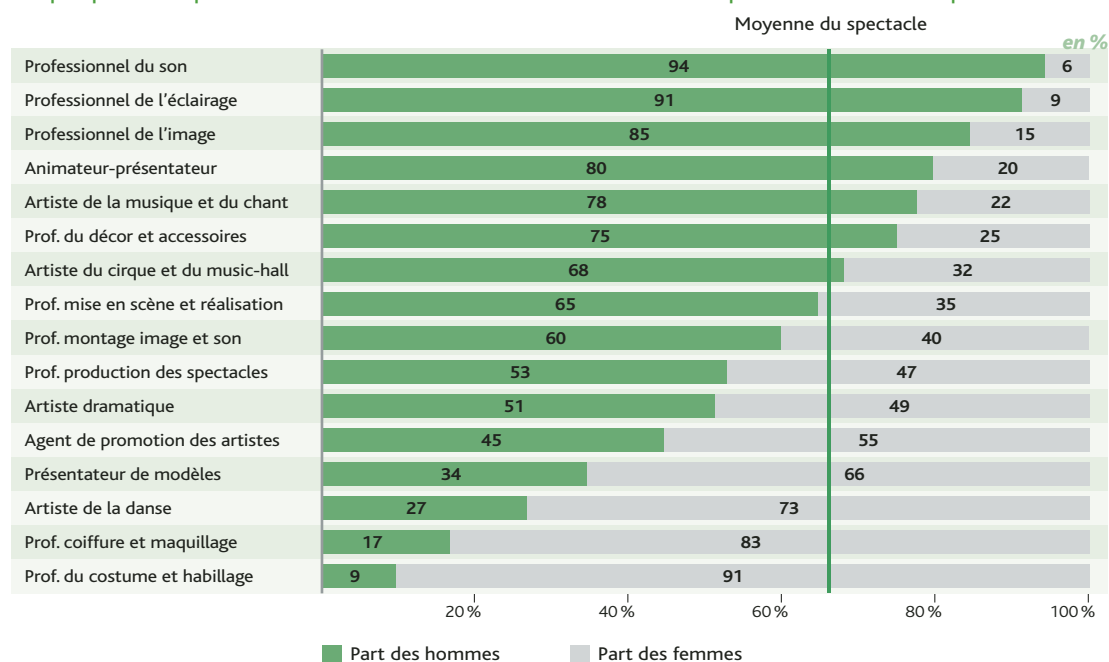
réduits, d'où une surreprésentation globale des hommes. Il n'en reste pas moins que, quel que soit leur sens, les inégalités de répartition hommes/femmes existent et sont très marquées dans les métiers du spectacle.

Par ailleurs, les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle appartiennent, plus souvent que les autres demandeurs d'emploi, aux catégories d'âge intermédiaire. Ce trait est caractéristique de l'étude d'une population active par rapport à celle d'une population de « stricts » demandeurs d'emploi où les plus jeunes et les plus âgés sont surreprésentés (graphique 4).

Le métier *présentateur de modèles* est davantage constitué de jeunes (8% de moins de 22 ans).

Les demandeurs d'emploi des métiers *professionnel de la mise en scène et de la réalisation* et *artiste dramatique* sont plutôt plus âgés que leurs homologues du spectacle : on y trouve respectivement 15% et 14% de demandeurs de 50 ans et plus.

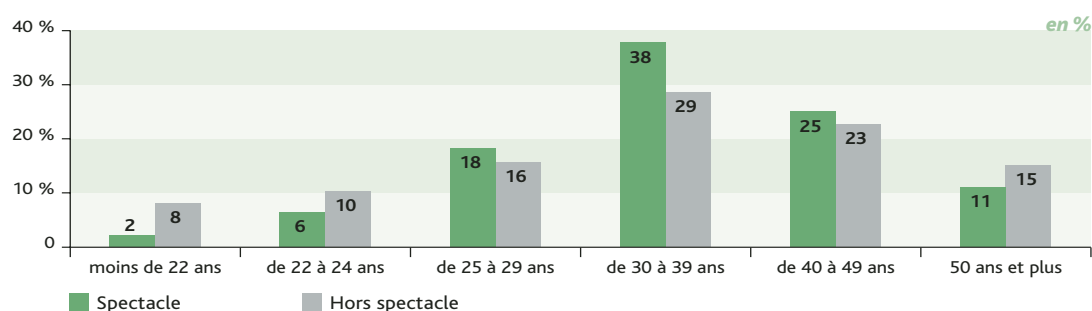
Graphique 3 - Répartition hommes/femmes des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.

Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

Graphique 4 - Répartition par tranche d'âge des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.

Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

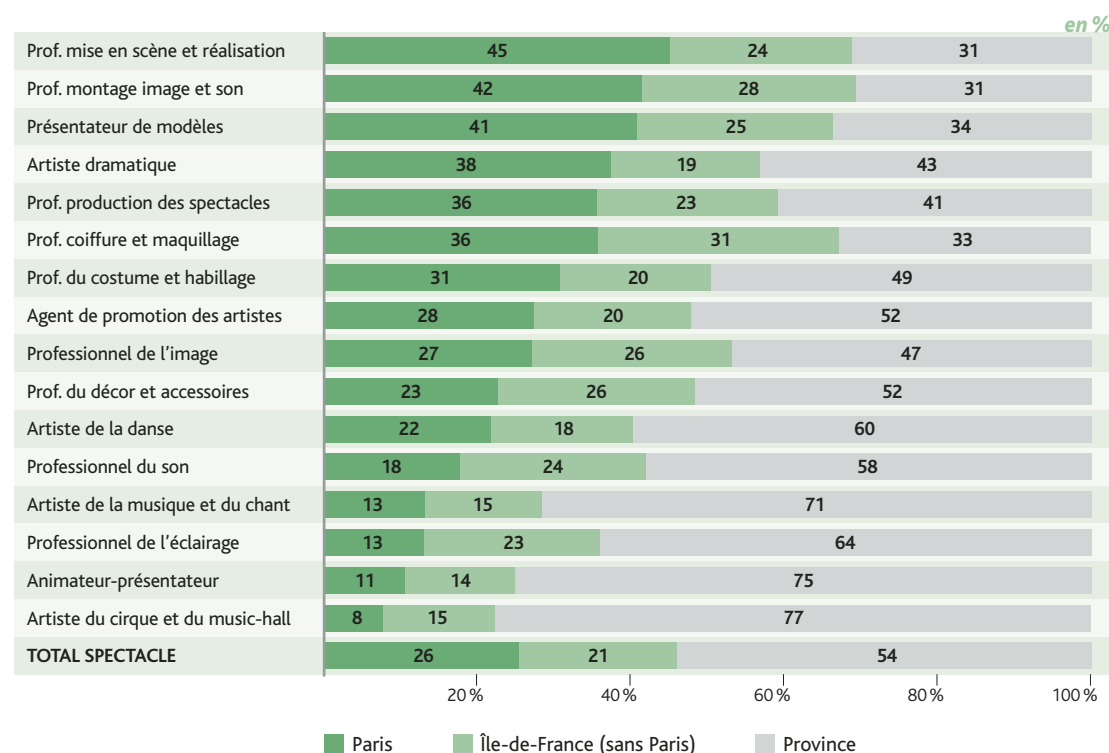
La moitié des demandeurs d'emploi du spectacle concentrée en Île-de-France

La concentration géographique est une autre caractéristique saillante des activités du spectacle¹. Alors que l'Île-de-France regroupe près de 18% des demandeurs d'emploi hors spectacle et Paris 4%, 46% des demandeurs d'emploi du spectacle sont franciliens et près de 26% sont inscrits à Paris. Les trois régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,3%) et Rhône-Alpes (7,4%) regroupent à elles seules près des deux tiers de la demande d'emploi.

Pour certains métiers, les deux tiers ou plus des inscrits le sont en Île-de-France : *présentateur de modèles, professionnel de la coiffure et du maquillage, professionnel de la mise en scène et de la réalisation et professionnel du montage image et son*.

À l'inverse, « seuls » 22% des demandeurs d'emploi *artistes du cirque et du music-hall*, 25% des *animateurs-présentateurs* et 29% des *artistes de la musique et du chant* sont inscrits en Île-de-France, ce qui reste malgré tout nettement supérieur à la même proportion pour les demandeurs hors spectacle (graphique 5).

Graphique 5 - Répartition géographique des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.

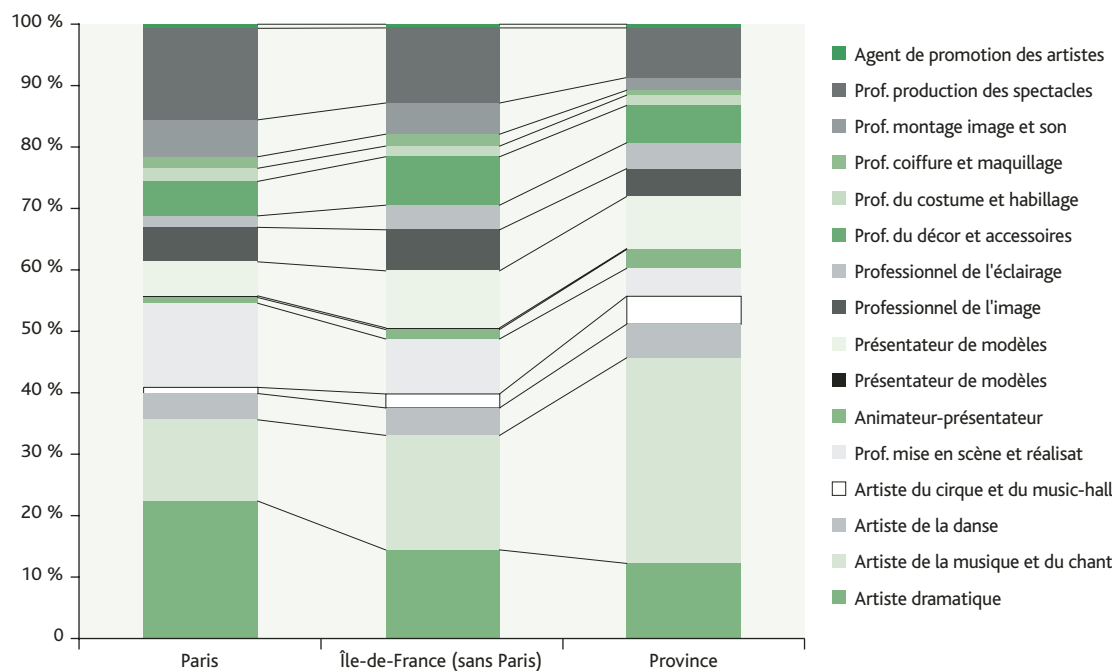
Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

Les compositions par métiers des trois grandes zones géographiques que sont Paris, l'Île-de-France et la province présentent des différences importantes. Ainsi, à mesure que l'on passe de Paris vers la province, la part des *artistes drama-*

tiques, des professionnels de la mise en scène et de la réalisation et des professionnels de la production de spectacles diminue, essentiellement au profit de celle des *artistes de la musique et du chant* (graphique 6).

¹ - On ne retrouve une telle concentration qu'exceptionnellement. Par exemple, les demandeurs d'emploi du métier *rédacteur de presse* sont 60% à être enregistrés en Île-de-France et 38% à Paris.

Graphique 6 - Répartition par métier dans les trois grands ensembles géographiques



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.
 Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

Des demandeurs d'emploi très diplômés

Les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle se distinguent nettement des autres demandeurs, du point de vue de leur niveau d'études. Alors que plus de 44 % des inscrits du spectacle sont titulaires d'un niveau Bac +2 ou plus, ils ne sont que 21 % à être dans la même situation pour les métiers hors spectacle.

Quelques métiers se distinguent particulièrement quant à la proportion de demandeurs par niveau de diplôme. Ainsi, les demandeurs d'emploi des métiers *professionnel de la mise en scène et de la réalisation*, *professionnel de la production de spectacle*, *agent de promotion des artistes* et *professionnel du montage image et son* sont un tiers ou plus (45 % pour les *professionnels de la mise en scène et de la réalisation*) à avoir un niveau supérieur à Bac +2.

À l'inverse, les diplômés de haut niveau sont naturellement très peu nombreux parmi les demandeurs d'emploi des métiers que sont les

professionnels de la coiffure et du maquillage, les *professionnels de l'éclairage* et les *animateurs-présentateurs*. Mais les inscrits de ces métiers sont tout de même, en moyenne, davantage qualifiés que les demandeurs d'emploi hors spectacle.

L'inscription au chômage : norme des activités de spectacle

Dans le domaine du spectacle, le chômage recouvre une réalité très différente de celle des autres domaines d'activité. Étant donné l'extrême précarité, par nature, des contrats, une majorité des travailleurs du spectacle reste inscrite au chômage de façon continue, en exerçant son métier sous forme d'activités réduites. Ainsi, plutôt que de parler de chômage de longue durée, est-il préférable de parler d'inscription de longue durée.

Les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle sont donc davantage concernés par l'inscription de longue durée que ceux relevant d'autres activités.

La part des demandeurs inscrits depuis plus d'un an s'élève à 58 % et 27 % pour ceux de 3 ans et plus (pour les demandeurs hors métiers du spectacle, ces taux sont respectivement de 36 % et 7%). Une fois encore, cette tendance à l'inscription de longue durée, globalement constatée, n'apparaît pas avec la même intensité pour tous les métiers du spectacle. Les métiers les plus marqués sont *artiste dramatique* et *artiste de la musique et du chant*, avec près de deux tiers de demandeurs inscrits depuis plus d'un an, tandis qu'à l'inverse les moins marqués sont *agent de promotion des artistes* et *animateur-présentateur* avec respectivement 42 % et 45 % d'inscrits depuis plus d'un an (graphique 7).

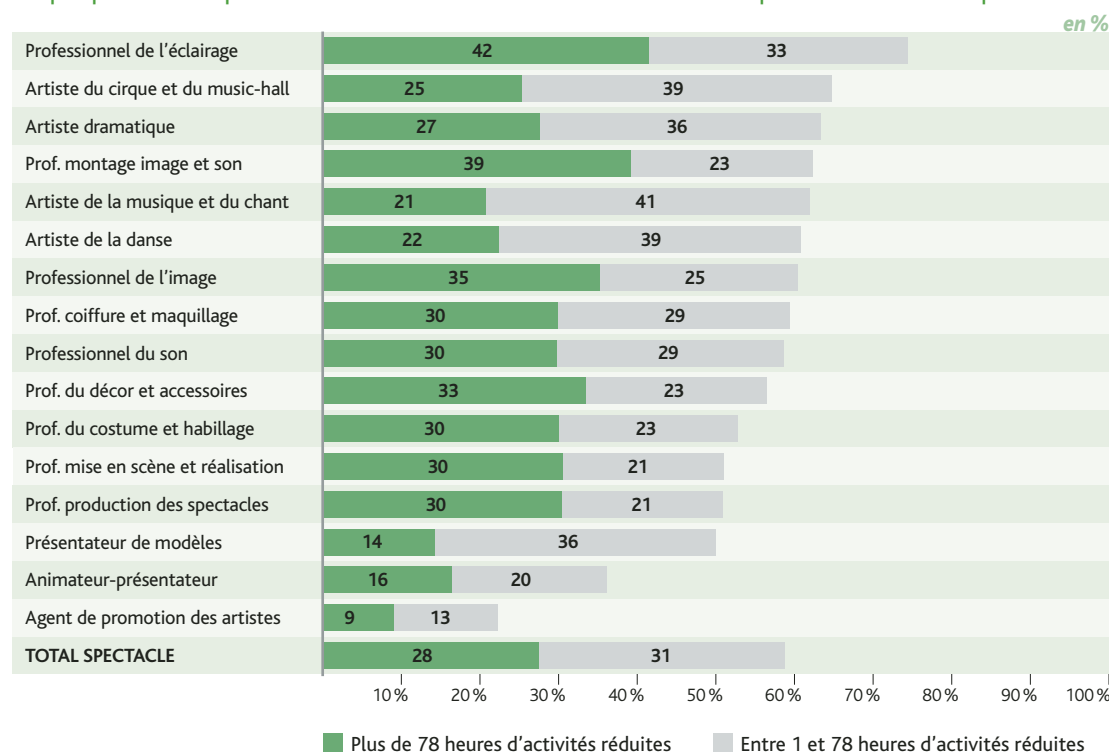
Rappelons qu'il convient d'être prudent quant à l'interprétation des durées de chômage chez les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle. Les durées de chômage y sont très élevées mais pour autant, elles correspondent moins souvent que pour les autres demandeurs d'emploi à des situations d'exclusion du marché du travail.

Les activités réduites comme mode d'exercice ordinaire des activités de spectacle

Si 28 % des demandeurs d'emploi hors spectacle ont exercé des activités réduites en moyenne sur 2004, cette proportion atteint près de 59 % pour les inscrits des métiers du spectacle.

En moyenne, plus de 27 % ont travaillé plus de 78 heures un mois donné. Les métiers *professionnel de l'éclairage*, *artiste du cirque et du music-hall*, *artiste dramatique*, *professionnel du montage image et son*, *artiste de la musique et du chant* et *artiste de la danse* sont ceux pour lesquels les pratiques d'activités réduites sont les plus répandues, avec plus de 60 % des inscrits qui déclarent des activités réduites (74 % pour les *professionnels de l'éclairage*). À l'inverse, chez les *animateurs-présentateurs* et, a fortiori, chez les *agents de promotion des artistes*, respectivement 36 % et 22 % des inscrits ont exercé des activités réduites au cours de l'année 2004.

Graphique 7 - Pratique d'activités réduites chez les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle



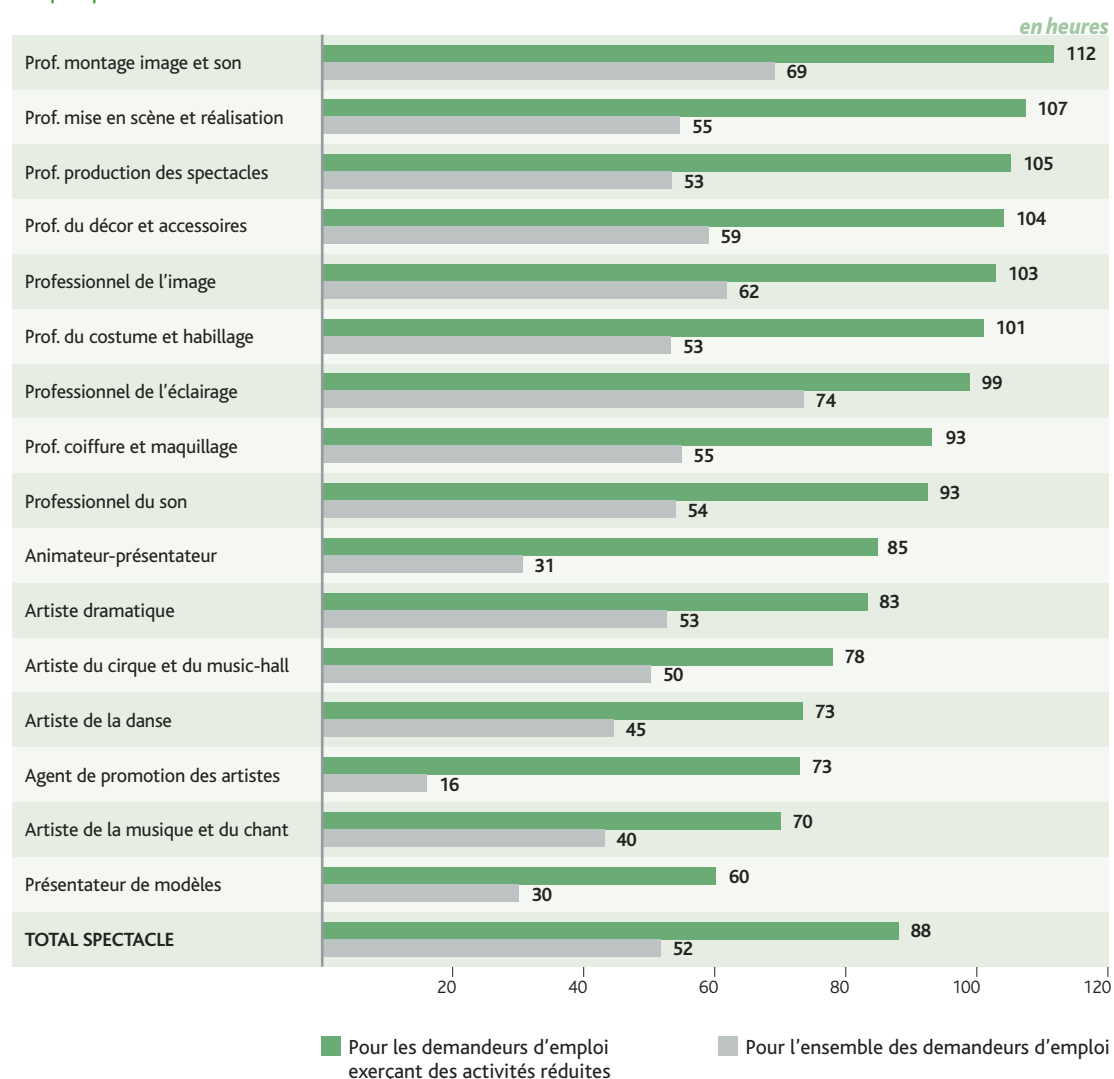
Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.
 Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

En moyenne en 2004, les inscrits du spectacle qui exercent des activités réduites ont travaillé 88 heures par mois. Les *professionnels du montage image et son* en pratiquent près de 112 heures, tandis que les *artistes de la musique et du chant* et à plus forte raison les *présentateurs de modèles* ont des pratiques d'activités réduites moins intenses (graphique 8).

Cette même moyenne, mais calculée sur l'ensemble des inscrits par métier et non plus seulement pour ceux qui enregistrent des activités réduites, fait apparaître des résultats sensiblement différents. En effet, cette moyenne inclut une

information sur l'étendue des pratiques d'activités réduites à l'intérieur de chaque métier. Ainsi les métiers qui voient le plus leur moyenne baisser (*agent de promotion des artistes, animateur-présentateur, professionnel de la mise en scène et de la réalisation* et *professionnel de la production de spectacle*) sont ceux pour lesquels les pratiques d'activités réduites sont les moins répandues. À l'inverse, les pratiques d'activités réduites sont assez largement répandues parmi les *artistes du cirque et du music-hall*, les *artistes dramatiques*, les *professionnels du montage image et son* et les *artistes de la musique et du chant*.

Graphique 8 - Nombre d'heures mensuel d'activités réduites en 2004



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.

Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

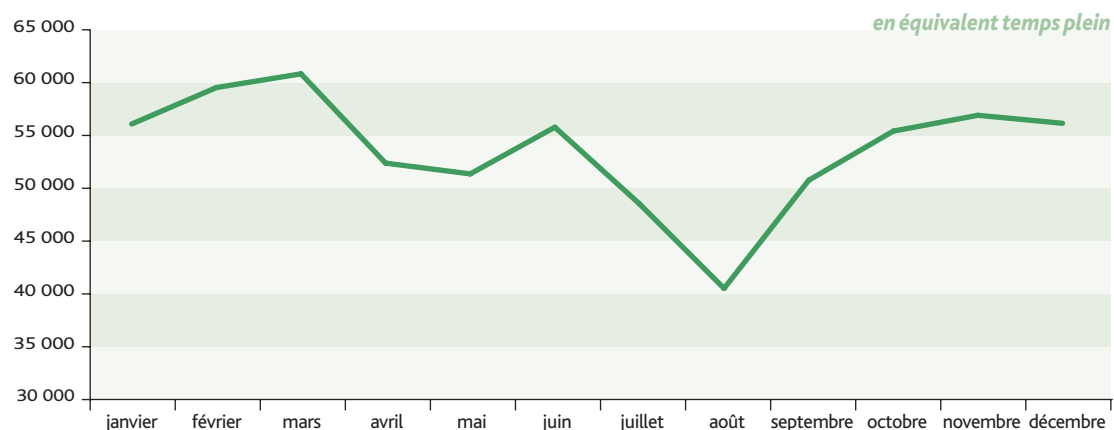
Note de lecture : les artistes dramatiques qui exercent des activités réduites enregistrent 83 heures par mois en moyenne.

Cette même moyenne mensuelle, calculée sur l'ensemble des artistes dramatiques exerçant ou non des activités réduites, s'établit à 53 heures.

Le volume de travail réalisé en activités réduites par les inscrits des métiers du spectacle au cours de l'année 2004 s'élève à 86 millions d'heures, soit le travail de plus de 53 700 personnes sur

une année en équivalent temps plein². La répartition mensuelle de ce volume fait apparaître un déclin estival (graphique 9).

Graphique 9 - Volume de travail mensuel réalisé en activités réduites par les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle

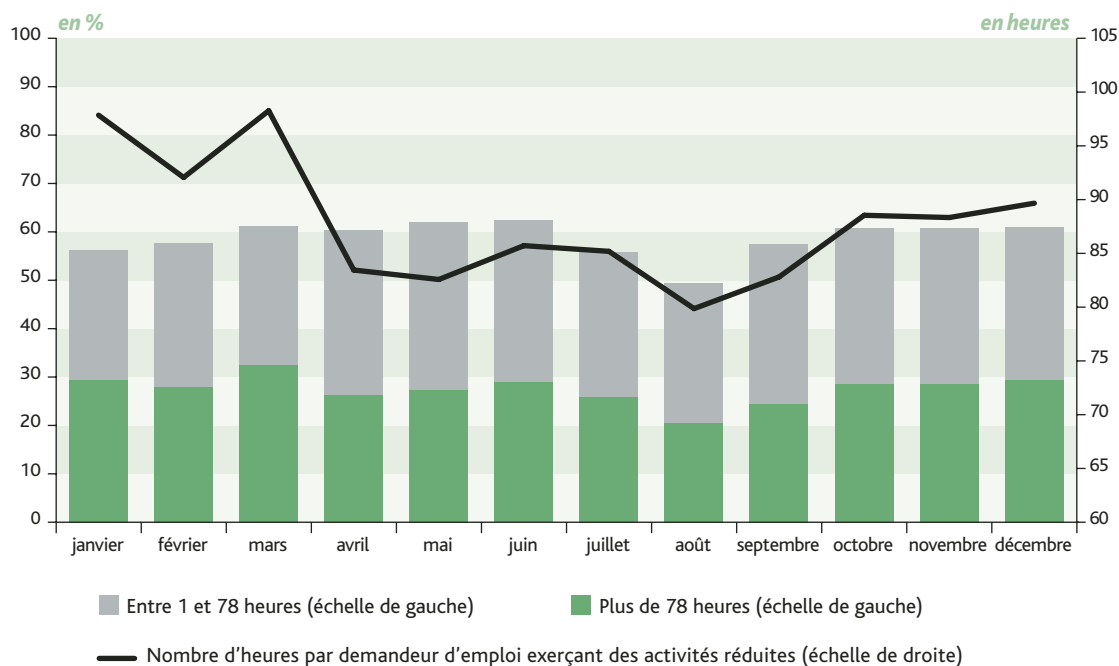


Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.
Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

Le nombre moyen d'heures de pratique d'activités réduites, tous métiers du spectacle confondus (88 heures), subit également des fluctuations au cours de l'année, marquant un creux pendant l'été. Par ailleurs, la part des inscrits réalisant des activités réduites connaît aussi une certaine saisonnalité. Ainsi les fluctuations d'activités

qui traversent le secteur du spectacle au cours d'une année s'ajustent non seulement grâce au nombre de personnes réalisant des activités réduites mais aussi grâce à une variation de l'intensité individuelle de pratique de ces activités réduites (graphique 10).

Graphique 10 - L'activité réduite au cours de l'année



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.
Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

² - En prenant pour base 1 607 heures de travail dans l'année.

Un turn-over plus faible

La demande d'emploi du spectacle se renouvelle moins vite que celle hors spectacle, ce qui est cohérent avec les pratiques, déjà observées, d'inscription longue et d'activités réduites. Même rapportées au stock, les entrées et les sorties du chômage sont particulièrement peu nombreuses en ce qui concerne l'activité que nous étudions. Le taux de rotation, défini par la moyenne du taux d'entrée et du taux de sortie, permet de mesurer la vitesse de renouvellement de la demande.

Pris globalement, les métiers du spectacle présentent un taux de rotation mensuel de 6% soit sensiblement inférieur à la valeur prise pour la DEFM hors métiers du spectacle (11%). Les *artistes dramatiques*, les *artistes de la musique et du chant* et les *professionnels de la mise en scène et de la réalisation* présentent les taux de rotation les plus faibles de 5%.

À l'inverse, les *animateurs-présentateurs* et les *agents de promotion des artistes* enregistrent des taux assez élevés (respectivement 8,7% et 7,7%). Ces valeurs restent toutefois sensiblement inférieures à celle prise par la demande d'emploi hors spectacle.

Encadré 4

LE RÉGIME de l'intermittence

Les annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage définissent l'existence et les règles de fonctionnement du régime d'indemnisation spécifique au spectacle. Le statut d'intermittent du spectacle a été créé en 1964 pour répondre aux spécificités qui caractérisent les activités de spectacle. Cette convention fait l'objet de négociations périodiques entre les partenaires sociaux : l'application de la dernière réforme date de janvier 2004 et de nouvelles négociations sont prévues pour la fin de l'année 2005.

Le cumul de trois conditions est nécessaire pour pouvoir être admis au régime de l'intermittence. Celui-ci s'adresse aux artistes, ouvriers et techniciens engagés :

- en contrat à durée déterminée,
- par une entreprise dont l'activité est enregistrée dans un des codes NAF définis comme une activité de spectacle,
- pour une des fonctions figurant dans la liste des fonctions de l'annexe spécifique du régime de l'assurance chômage de l'Unédic.

L'allocation de retour à l'emploi (ARE) est alors versée à compter de la réalisation de 507 heures de travail (dans les conditions précédemment citées) au cours des 319 derniers jours pour les artistes et 304 derniers jours pour les ouvriers et les techniciens. L'indemnisation est alors ouverte pour une période de 243 jours. L'allocation se compose d'une partie fixe et d'une partie variable qui fait intervenir à la fois le salaire perçu, le nombre de jours travaillés ainsi que le nombre d'heures de travail réalisées.

L'allocation est composée de deux parties :

- l'une fixe de 10,25 euros par jour, avec un minimum garanti de 28,86 euros par jour et un maximum de 113,80 euros par jour ;
- l'autre, variable qui correspond à :

$$0,195 \times \frac{(\text{salaire de la période de référence})}{(319 \text{ ou } 304) - N} + 0,026 \text{ €} \times (\text{nombre d'heures effectuées})$$

où N est le nombre de jours où l'intermittent a été pris en charge par la Sécurité sociale, a été au chômage constaté, a effectué un stage de formation professionnelle ou a acquis des droits à congés. Dans tous les cas, le montant de l'allocation est limité à 75% de l'ancien salaire.

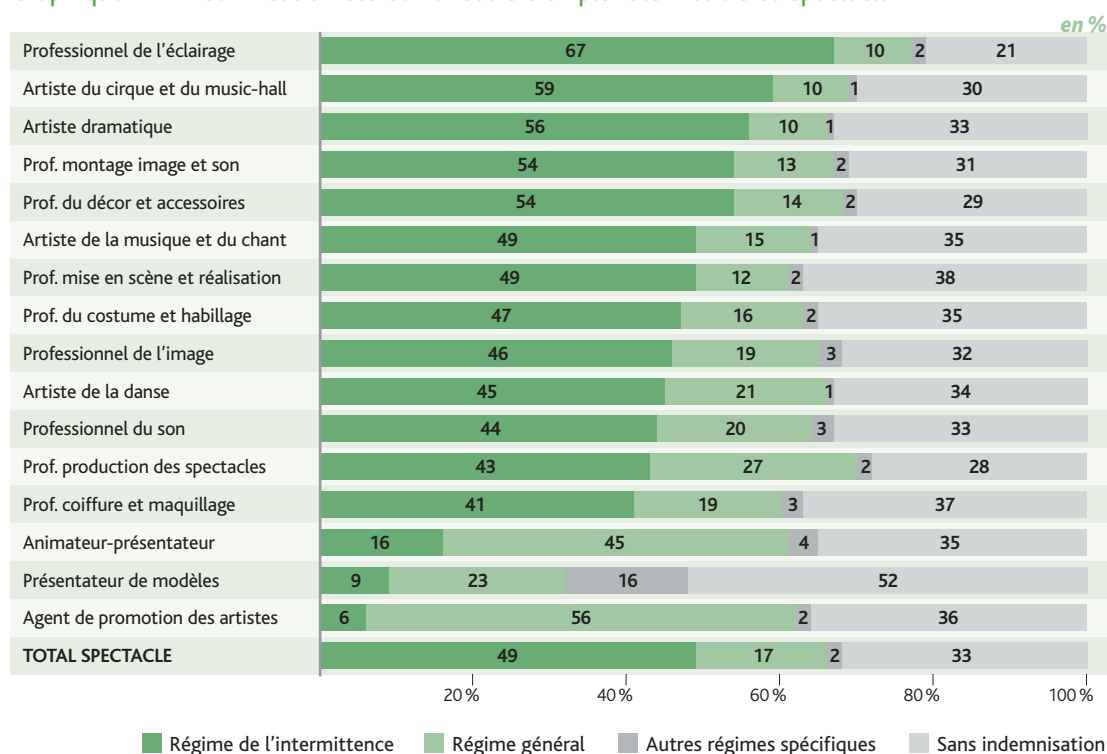
Dans les grandes lignes, l'allocation du fond transitoire est destinée aux artistes, ouvriers et techniciens qui réalisent les 507 heures de travail (aux mêmes conditions que pour l'allocation de retour à l'emploi) seulement dans les douze derniers mois. Le calcul du montant est le même que pour l'ARE, sauf que la période de référence retenue, figurant au dénominateur, est de 365 jours.

Près de la moitié des demandeurs d'emploi relève du régime de l'intermittence

Au 31 décembre 2004, près de la moitié des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle relève du régime des intermittents du spectacle (encadré 4). Un tiers sont des demandeurs

sans indemnisation, tandis que moins de 17% relèvent du régime général d'allocation chômage. Les deux tiers des *professionnels de l'éclairage* sont intermittents du spectacle et respectivement 59% et 56% pour les *artistes du cirque et du music-hall* et les *artistes dramatiques*. Les demandeurs d'emploi *agent de promotion des artistes* se distinguent par une proportion importante de personnes relevant du régime général d'indemnisation (56%) (graphique 11).

Graphique 11 - Indemnisation des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.
 Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

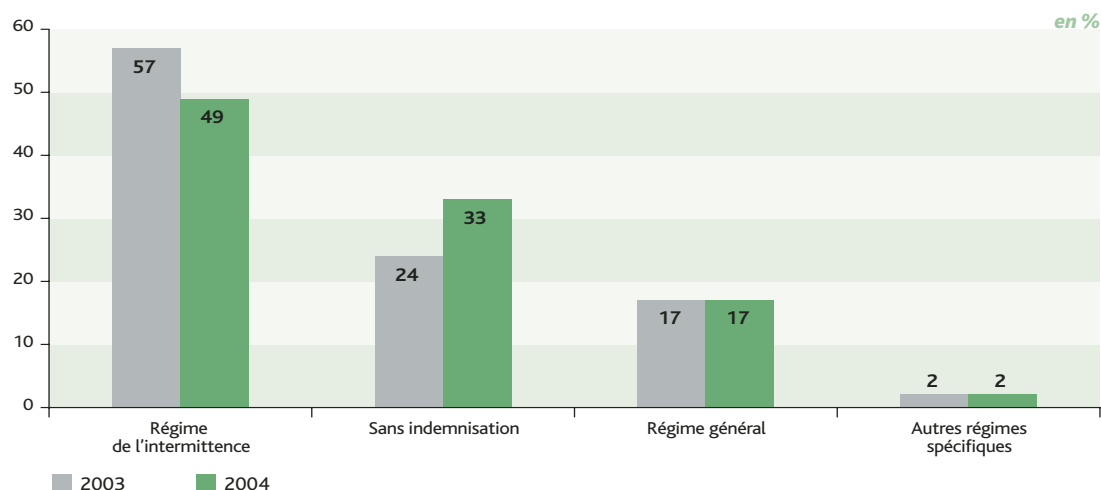
Au cours de l'année 2004, les proportions d'individus relevant du régime général ou d'un régime particulier autre que le spectacle (respectivement moins de 17% et 2%) n'évoluent pas.

En revanche, la part des demandeurs indemnisés au titre de l'intermittence passe de 57% à 49%, alors que, dans le même temps, celle des inscrits non indemnisés augmente de plus de 8 points pour s'établir à près de 33% en décembre 2004. Ces évolutions constituent sans doute la tra-

duction pratique de la réforme du statut de l'intermittence, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 (graphique 12).

Moins de 3% des demandeurs d'emploi du spectacle sont bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité adossée au régime général d'indemnisation. Dans les métiers *agent de promotion des artistes* et *animateur-présentateur*, la part de ces allocataires s'élève à près de 7%.

Graphique 12 - Évolution du type d'indemnisation



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.
 Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

Les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle sont, en moyenne, légèrement moins souvent bénéficiaires du RMI que les demandeurs d'emploi hors spectacle : 10% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi du spectacle en décembre 2004, contre 11% hors spectacle. En la matière, artistes et techniciens se distinguent avec respectivement 11% et 9% de bénéficiaires du RMI. Pour autant, la part des demandeurs d'emploi du spectacle bénéficiaires du RMI n'a jamais été aussi élevée depuis neuf ans. De décembre 1996 à décembre 2003, elle s'établit autour de 9%.

Il convient de ne pas s'arrêter à ces constats généraux car le groupe des demandeurs d'emploi du spectacle cache, de ce point de vue, une forte hétérogénéité : les *professionnels de l'éclairage* (5%), les *professionnels du montage image et son* (8%) et les *professionnels de la production des spectacles* (8%) sont assez peu souvent bénéficiaires du RMI. À l'inverse, les *animateurs-présentateurs* et les *agents de promotion des artistes* sont respectivement près de 14% et 16% à toucher le revenu minimum d'insertion.

Le fil de la description précédente fait apparaître des regroupements possibles et des proximités de groupes de métiers et de caractéristiques de demandeurs d'emploi (tableau 2).

Il est possible de positionner chacun des métiers du spectacle selon quatre variables (graphique 13) :

- la part des demandeurs inscrits en catégorie 3 ou 8,
- la part des bénéficiaires du régime de l'intermittence,
- la part des demandeurs qui exercent des activités réduites,
- la part des inscrits depuis 3 ans et plus.

La description des métiers du spectacle selon ces quatre variables met en lumière une plus ou moins grande singularité des différents métiers, et ce selon le principe suivant : plus un métier est proche du centre et moins il porte les spécificités des activités du spectacle. À l'inverse, plus il se situe en périphérie et plus il est typique du spectacle.

Les spécificités du spectacle ne sont donc pas également partagées par les métiers. Certains métiers cumulent tous les traits propres au spectacle et apparaissent ainsi comme des archétypes : ce sont les métiers d'*artiste dramatique*, *artiste de la musique et du chant*, *artiste du cirque et du music-hall* et *professionnel de l'éclairage*.

D'autres ne présentent que peu de spécificité, traduisant ainsi un fonctionnement proche des activités économiques hors spectacle : ce sont en particulier les métiers *agent de promotion des artistes*, *animateur-présentateur* et *présentateur de modèles*.

LES MÉTIERS d'auteurs

Le réseau Culture-Spectacle a en charge trois métiers particuliers que nous nommerons métiers d'auteurs (*artiste plasticien*, *auteur-écrivain* et *photographe*) d'une importance quantitative faible mais qui connaissent des modes de fonctionnement profondément différents de ceux des métiers du spectacle.

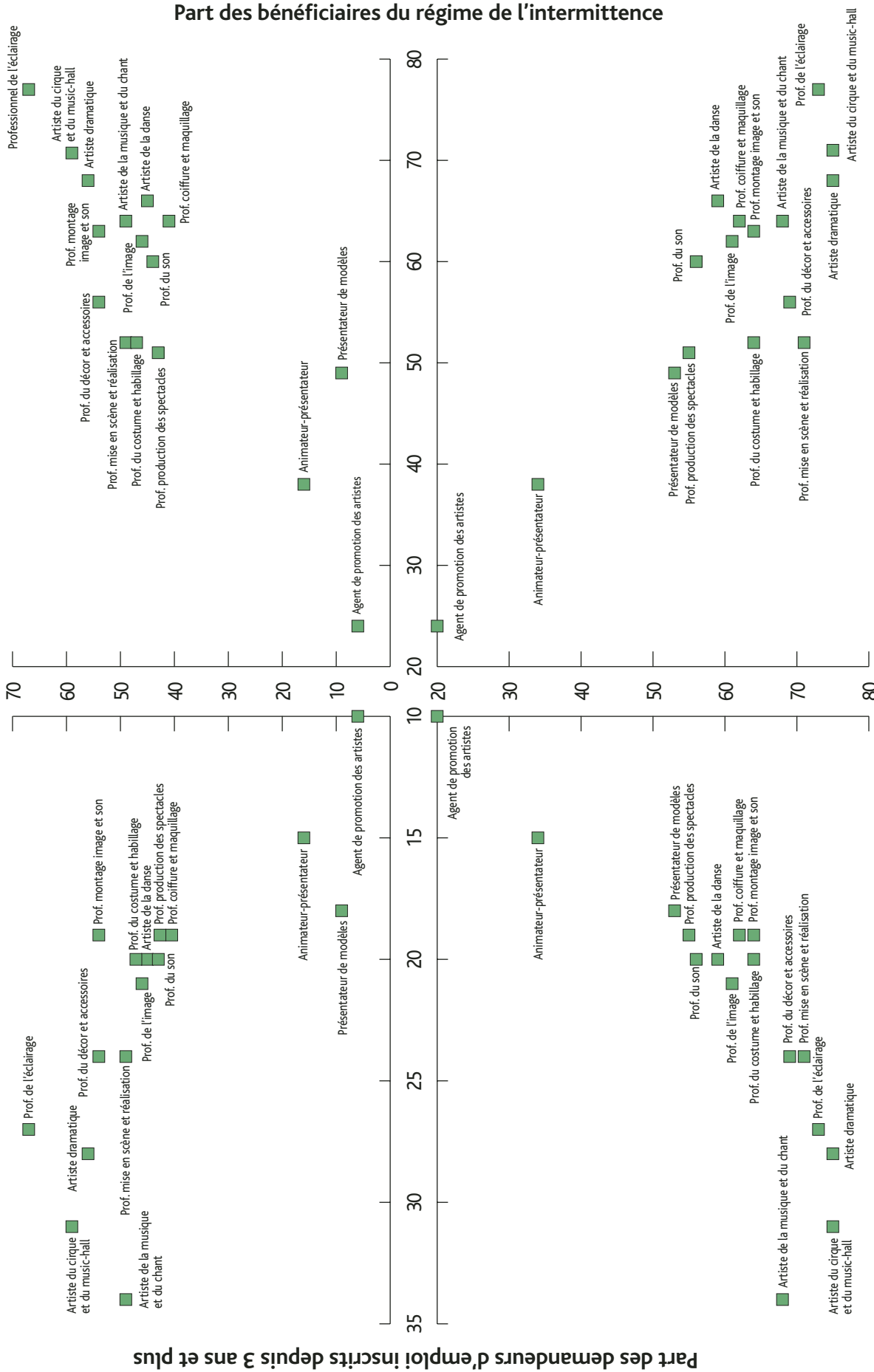
Les métiers d'auteurs regroupent, en décembre 2004, 14 063 demandeurs d'emploi inscrits : 43% chez les *artistes plasticiens*, 9% pour les *auteurs-écrivains* et 49% pour les *photographes*. Ces demandeurs sont enregistrés dans une large proportion en catégorie 1 ou 6 (64%). Le chômage de longue durée y est important : 45% demandeurs sont inscrits depuis 1 an et plus et 15% depuis 3 ans et plus.

Les inscrits des métiers d'auteurs sont, dans des proportions plus importantes qu'ailleurs, bénéficiaires du RMI : près de 22% en moyenne et près de 27% pour le métier *artiste plasticien*, contre 11% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les pratiques d'activités réduites sont faibles, plus encore que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi : 75% des inscrits dans les métiers d'auteurs ne déclarent pas d'activités réduites en décembre 2004, contre 72% pour le total des demandeurs d'emploi.

Pour les trois codes Rome des métiers d'auteurs, l'ANPE n'a recueilli que 1 632 offres au cours de l'année 2004. La physionomie de la demande, tout comme celle des offres, semble indiquer qu'il n'existe pas de marché du travail, au sens où nous l'entendons habituellement, pour les métiers d'auteurs. Les travailleurs de ces métiers se rapprochent davantage de la figure du travailleur indépendant.

Graphique 13 - Quatre axes d'analyse des métiers du spectacle

Part des demandeurs d'emploi enregistrant des activités réduites



Part des demandeurs d'emploi en catégorie 3 ou 8

Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif. Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

Quatre groupes de demandeurs d'emploi des métiers du spectacle

Un traitement statistique de nos données portant sur les individus fait apparaître quatre classes dans lesquelles les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle sont regroupés en fonction de leurs

similitudes ou de leurs dissemblances au regard de diverses dimensions (âge, régime d'indemnisation, sexe, localisation géographique, niveau d'étude...). Le tableau 1 décrit la répartition des modalités des variables considérées à l'intérieur de chaque classe, ainsi que la composition de chacun des groupes en termes de métiers. Il fait ainsi apparaître la physionomie de chaque groupe (graphique 14).

Tableau 1 - Caractérisation des quatre groupes de demandeurs d'emploi du spectacle

en %

		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Population totale
	Répartition des demandeurs	34	24	26	16	100
Sexe	Homme	52,5	91,5	62,9	63	66,3
	Femme	47,5	8,5	37,1	37	33,7
Age	Moins de 30 ans	25,9	6,9	40,7	33,8	26,6
	30 ans et plus	74,1	93,1	59,3	66,2	73,4
Diplôme	Sans Bac	3,8	58,0	22,7	31,4	26,4
	Bac et Bac +2	59,0	40,1	51,7	46,3	50,4
	Supérieur à Bac +2	37,3	1,9	25,6	22,3	23,2
Localisation	Île-de-France	68,4	19,8	43,4	39,4	46,2
	Province	31,6	80,2	56,6	60,6	53,8
Catégorie de chômage	Cat. 1 et 6	12,0	10,0	50,6	67,7	30,2
	Cat. 2 et 7	0,9	1,6	7,5	9,6	4,4
	Cat. 3 et 8	87,0	88,4	41,9	22,6	65,4
Durée de chômage	Plus de 36 mois	31,6	43,1	16,6	13,4	27,3
	12 à 36 mois	34,2	27,5	29,4	31,8	30,3
	7 à 12 mois	11,3	8,2	12,0	15,0	11,6
	Inférieure à 7 mois	22,9	21,2	42,0	39,7	30,7
Activités réduites	Sans activités réduites	16,7	12,7	70,7	70,2	39,1
	De 1 à 78 heures	34,9	45,6	18,6	20,5	30,6
	Plus de 78 heures	48,4	41,7	10,7	9,3	30,3
Indemnisation	Intermittence du spectacle	90,3	75,5	1,4	1,6	49,0
	Régime général d'indemnisation	1,4	0,0	1,6	97,1	16,7
	Autres régimes spécifiques	2,1	1,9	1,6	1,2	1,8
	Sans indemnisation	6,2	22,6	95,4	0,1	32,6
RMI	RMI	0,0	1,1	38,7	0,6	10,0
	Non RMI	100,0	98,9	61,3	99,4	90,0
Métiers du spectacle	Artiste dramatique	20,7	12,4	15,2	8,7	15,3
	Artiste de la musique et du chant	17,3	36,3	26,6	23,2	25,2
	Artiste de la danse	5,5	2,6	5,1	6,0	5,0
	Artiste du cirque et du music-hall	2,4	5,5	2,4	1,7	3,2
	Prof. mise en scène et réalisation	11,4	3,9	9,3	6,0	7,8
	Animateur-présentateur	0,7	1,0	2,3	6,3	2,2
	Présentateur de modèles	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2
	Professionnel du son	6,8	8,1	8,4	8,7	7,9
	Professionnel de l'image	5,1	4,3	5,5	5,9	5,3
	Professionnel de l'éclairage	3,2	7,4	1,7	2,4	3,6
	Prof. du décor et accessoires	5,4	9,4	5,6	6,5	6,3
	Prof. du costume et habillage	2,1	0,8	2,3	1,6	1,8
	Prof. coiffure et maquillage	1,6	1,1	1,6	1,1	1,3
	Prof. montage image et son	5,9	1,2	3,8	2,6	3,7
	Prof. production des spectacles	11,8	6,0	9,4	16,7	10,7
	Agent de promotion des artistes	0,1	0,1	0,7	2,2	0,6
	Total artistes du spectacle	58,1	61,7	61,1	52,3	58,9
	Total techniciens du spectacle	41,9	38,3	38,9	47,7	41,2

Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.

Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

■ Le premier groupe, « les intermittents qualifiés », majoritaire, rassemble 34 % des demandeurs d'emploi du spectacle. Les femmes y sont nombreuses, le niveau de formation est très élevé et les demandeurs d'emploi résident souvent en Île-de-France. Ils sont largement bénéficiaires du régime des intermittents du spectacle, inscrits depuis très longtemps au chômage, non bénéficiaires du RMI et se déclarent majoritairement à la recherche d'un emploi temporaire (catégories de chômage 3 et 8). Ils sont nombreux à exercer des activités réduites et de façon plutôt intensive. Les métiers très représentés dans ce groupe sont *professionnel de la mise en scène et de la réalisation, artiste dramatique, professionnel du montage image et son* et plus légèrement *artiste de la danse*.

■ Le deuxième groupe, « les intermittents peu qualifiés », (24 % des demandeurs du spectacle) ressemble beaucoup au précédent quant à ses pratiques : les intermittents y sont nombreux, les inscrits de longue durée sont majoritaires et la pratique d'activités réduites est très développée. On dénombre très peu de bénéficiaires du RMI et les demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories 3 et 8.

En revanche, ce groupe se distingue du premier, et s'y oppose presque, sur les variables sociodémographiques : les inscrits sont ici particulièrement âgés, très majoritairement des hommes, résidant plus souvent en province et avec un niveau de formation particulièrement faible.

Les métiers très représentés dans ce groupe sont : *artiste de la musique et du chant, artiste du cirque et du music-hall, professionnel de l'éclairage et professionnel du décor et des accessoires*.

■ Le groupe suivant, « les aspirants », (26 % des demandeurs du spectacle) est constitué de demandeurs d'emploi particulièrement jeunes, inscrits au chômage depuis peu de temps et pour moitié en catégories 1 et 6. La pratique des activités réduites y est faible et une très grande majorité du groupe ne bénéficie pas d'allocation chômage ; la part des bénéficiaires du RMI est donc conséquente.

Ces caractéristiques, en particulier le fait qu'aucun métier n'y soit surreprésenté, laissent à penser que ce groupe est, au moins en partie, composé de jeunes en cours d'insertion et qui découvrent le fonctionnement de l'emploi dans le domaine du spectacle.

Cette proportion de 26 % d'« aspirants » dans la population des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle peut surprendre par son importance. Mais il faut souligner que le secteur des activités de spectacle connaît un fort turnover à la marge, de type « dernier entré, premier sorti ». Ainsi, et même si cette catégorie ne s'identifie pas à celle des aspirants, P. M. Menger [2005] estime à 15 % la part des entrants de l'année dans le total des effectifs du spectacle et montre que la moitié aura quitté le secteur dans les deux années qui suivent son entrée.

■ Enfin, la dernière classe, « les faiblement intermittents », regroupe 16 % des inscrits du spectacle et rassemble des demandeurs d'emploi plutôt jeunes (moins massivement toutefois que le groupe précédent), qui ne réalisent que peu d'activités réduites, ont une inscription de courte durée et sont plus fortement présents en catégories 1 et 6. À l'inverse du troisième groupe, ils ne touchent que très rarement le RMI, bénéficiant dans la grande majorité des cas d'une indemnisation issue du régime général.

Les métiers très représentés dans ce groupe sont : *animateur-présentateur, présentateur de modèles, professionnel de la production des spectacles, agent de promotion des artistes* et plus légèrement *professionnel du son*.

Il s'agit des demandeurs dont les activités, bien que relevant du spectacle, n'en présentent pas les spécificités « classiques ». Le mode de fonctionnement de ces activités s'apparente davantage à celui des autres activités économiques (d'où une affiliation très importante au régime général d'indemnisation). On peut aussi penser que ce groupe rassemble quelques demandeurs en quête d'une reconversion dans une activité de spectacle.

Graphique 14 - Physionomie des quatre groupes

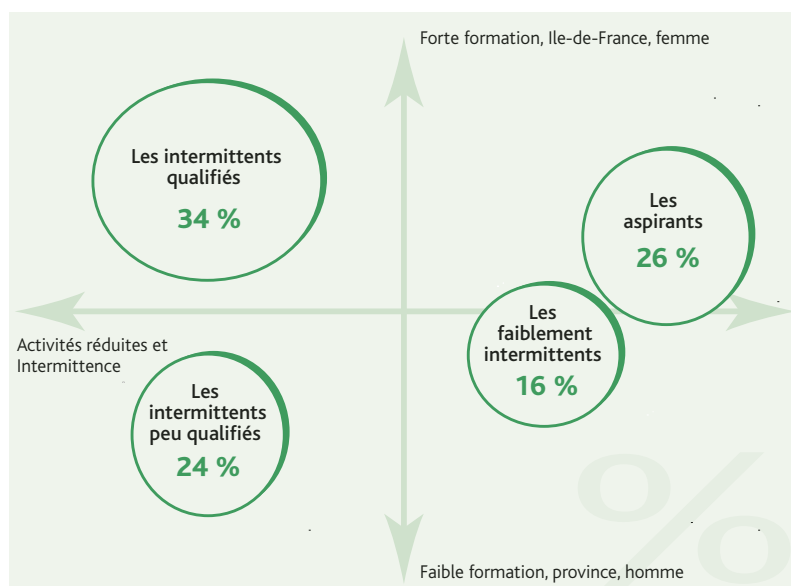


Tableau 2 - Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits dans les métiers du spectacle

	Demande d'emploi en décembre 2004. Cat. 1, 2, 3, 6, 7 et 8	Evolution de la demande depuis décembre 1999	Part des hommes	Part des moins de 30 ans	Part de la demande d'emploi en Île-de-France	Part des diplômés supérieur à bac +2	Part des demandeurs d'emploi de longue durée	Moyenne mensuelle de la pratique d'activité réduite en 2004	Part des bénéficiaires du régime de l'intermittence
Artiste dramatique	2 121	54,4%	51,3%	21,8%	56,9%	26,9%	61,7%	63,3%	55,8%
Artiste de la musique et du chant	35 252	53,7%	77,6%	21,9%	28,6%	18,7%	63,4%	61,6%	49,5%
Artiste de la danse	7 003	67,6%	27,3%	37,4%	40,4%	21,1%	52,2%	60,8%	44,7%
Artiste du cirque et du music-hall	4 407	47,7%	67,9%	28,2%	22,5%	10,3%	59,8%	64,6%	58,8%
Prof. mise en scène et réalisation	10 877	34,4%	64,9%	21,2%	68,7%	45,5%	59,2%	50,9%	48,8%
Animateur-présentateur	3 120	40,2%	79,9%	35,3%	25,1%	9,2%	45,2%	36,0%	16,4%
Présentateur de modèles	283	-4,4%	34,3%	49,5%	66,4%	10,6%	51,2%	50,2%	9,2%
Professionnel du son	11 026	64,7%	94,3%	42,1%	42,2%	12,9%	51,6%	58,4%	43,8%
Professionnel de l'image	7 361	40,1%	84,7%	34,3%	53,3%	20,5%	53,2%	60,1%	46,0%
Professionnel de l'éclairage	4 992	34,7%	91,3%	26,5%	36,2%	7,3%	56,9%	74,4%	66,7%
Prof. du décor et accessoires	8 852	24,8%	75,4%	18,8%	48,4%	17,0%	57,1%	56,4%	54,0%
Prof. du costume et habillage	2 516	43,4%	9,4%	27,4%	50,6%	15,9%	55,7%	52,8%	46,6%
Prof. coiffure et maquillage	1 815	78,3%	17,1%	31,5%	67,3%	4,7%	52,2%	59,2%	41,3%
Prof. montage image et son	5 229	67,5%	60,1%	36,0%	69,4%	31,3%	53,2%	61,9%	54,4%
Prof. production des spectacles	14 901	71,1%	53,0%	26,2%	59,3%	37,9%	52,4%	50,8%	43,1%
Agent de promotion des artistes	875	236,5%	44,7%	33,7%	48,0%	33,5%	41,7%	22,1%	5,6%
TOTAL SPECTACLE	139 909	51,8%	66,3%	26,6%	46,2%	23,2%	57,6%	58,8%	49,0%
Total artistes du spectacle	82 342	50,9%	64,2%	24,0%	42,0%	23,6%	60,5%	62,8%	49,7%
Total techniciens du spectacle	57 567	53,1%	69,2%	30,4%	52,2%	22,3%	53,5%	52,4%	47,9%
TOTAL HORS SPECTACLE	4 021 206	-2,4%	46,4%	34,0%	17,6%	10,3%	35,8%	28,0%	
TOTAL	4 161 115	-1,2%	47,1%	33,8%	18,6%	10,7%	36,6%	29,0%	

Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.
Champ : demandeurs en catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8, inscrits dans les métiers du spectacle, France entière.

L'ACTIVITÉ DE L'ANPE

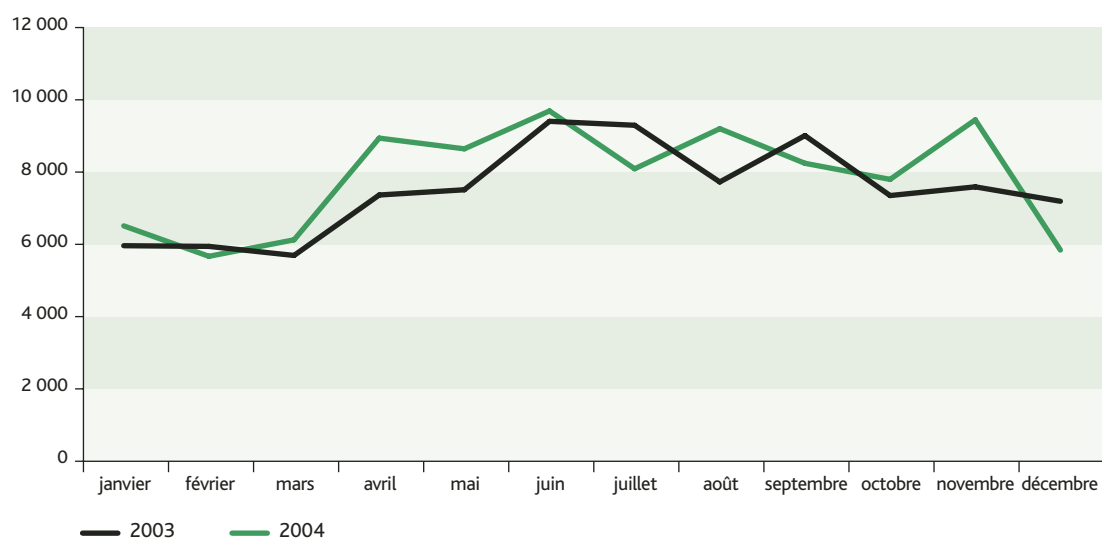
sur les métiers du spectacle

Le réseau ANPE Culture-Spectacle se compose de trente-neuf équipes réparties dans toute la France (dont une en Martinique et une à la Réunion) et d'une agence spécialisée à Paris. Il dispose d'un site Internet dédié qui enregistre 600 consultations par jour¹.

Sera abordée ici l'activité de l'Agence liée au domaine du spectacle, soit pas toute, et pas

seulement, l'activité du réseau Culture-Spectacle. Le nombre d'offres d'emploi enregistrées présente peu de saisonnalité au cours de l'année 2004. Seuls le premier trimestre et le mois de décembre enregistrent moins d'entrées. Par ailleurs, le nombre d'offres enregistrées dans les métiers du spectacle en 2004 s'établit à 94 000, soit près de 5 % de plus qu'en 2003 (graphique 15).

Graphique 15 - Nombre d'offres enregistrées à l'ANPE en 2003 et 2004



Source : ANPE - fichier historique administratif exhaustif.
Champ : offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

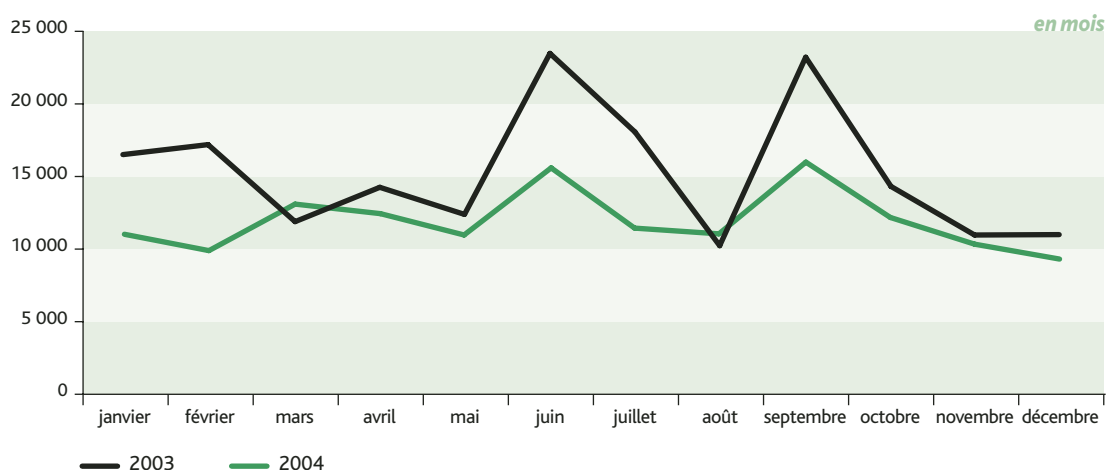
En revanche, le caractère saisonnier du volume de travail² représenté par les offres enregistrées à l'Agence, s'affirme fortement ; les mois de juin et de septembre présentent en 2003 comme en

2004, deux pics importants. Si l'Agence a enregistré davantage d'offres en 2004 qu'en 2003, le volume de travail était significativement plus important en 2003 qu'en 2004 (graphique 16).

¹ - <http://www.culture-spectacle.anpe.fr>

² - Les données en terme de volume de travail et de durée moyenne des offres d'emploi donnent lieu à des estimations ; les offres en CDI sont arbitrairement considérées comme des offres d'une durée de trois ans.

Graphique 16 - Volume de travail des offres enregistrées par l'ANPE

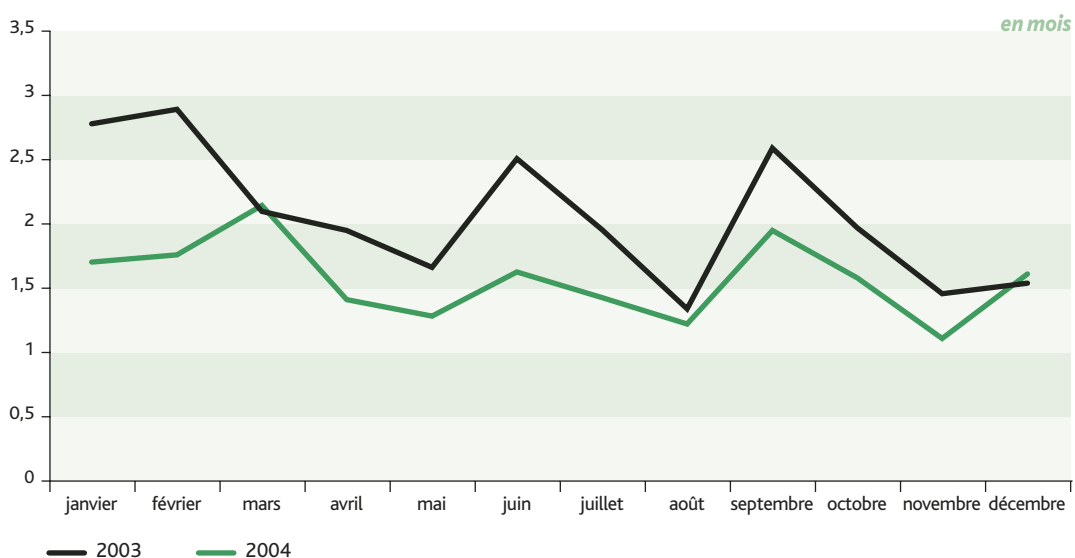


Source : ANPE.
 Champ : offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

Ainsi, la durée moyenne des offres d'emploi enregistrées s'est significativement raccourcie en 2004. Cette durée moyenne fait aussi apparaître une certaine saisonnalité : janvier, février, juin et

septembre où sont enregistrées des offres de plus longue durée (graphique 17). Les offres d'emploi des métiers du spectacle enregistrées en 2004 durent en moyenne un mois et demi.

Graphique 17 - Durée moyenne des offres enregistrées à l'ANPE



Source : ANPE.
 Champ : offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

Un profil d'offres d'emploi en cohérence avec celui des demandeurs

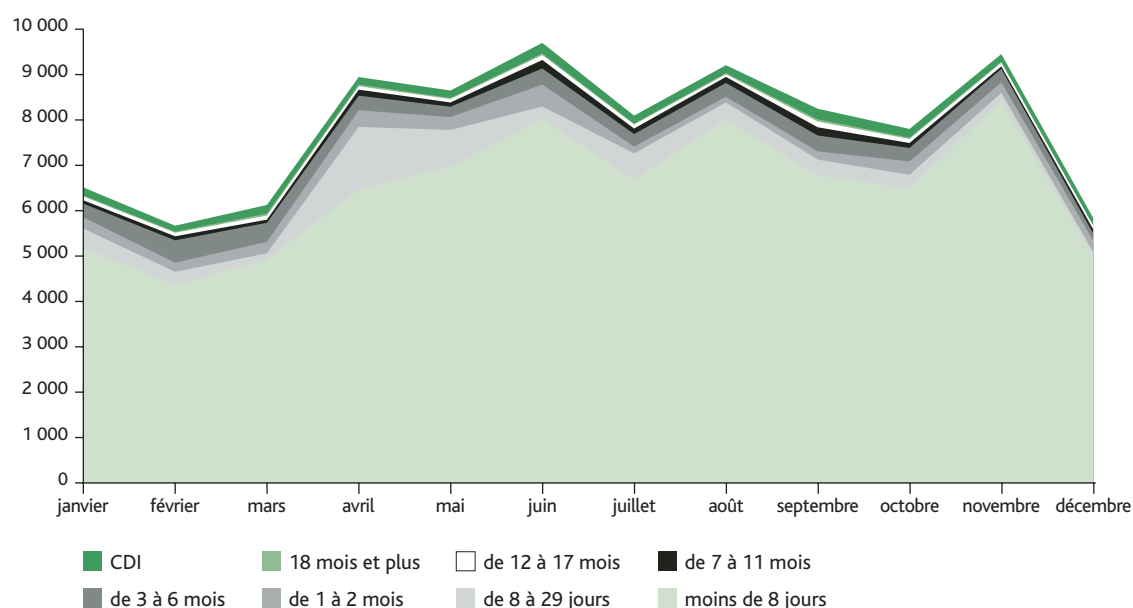
En 2004, l'ANPE a recueilli 94 000 offres d'emploi relevant d'un des seize codes Rome des métiers du spectacle : 92% pour le sous-groupe des *artistes du spectacle* (soit 87 000 offres) et 8% pour celui des *techniciens du spectacle*.

On observe une physionomie très particulière des offres spectacle enregistrées : à elles seules, les offres d'*artiste dramatique* représentent 79%

du total des offres enregistrées par l'Agence en 2004. Les offres de ce métier sont essentiellement constituées d'emplois de figuration. Viennent ensuite les métiers *artiste de la musique et du chant* et *artiste de la danse* qui représentent chacun 4% du recueil d'offres.

Ainsi, du fait de leur masse, les offres d'*artiste dramatique* marquent fortement les caractéristiques des offres spectacle considérées dans leur ensemble. Aussi, afin de rendre compte, avec le moins de biais possible, des caractéristiques des offres d'emploi du spectacle, elles seront souvent isolées de l'analyse qui suit.

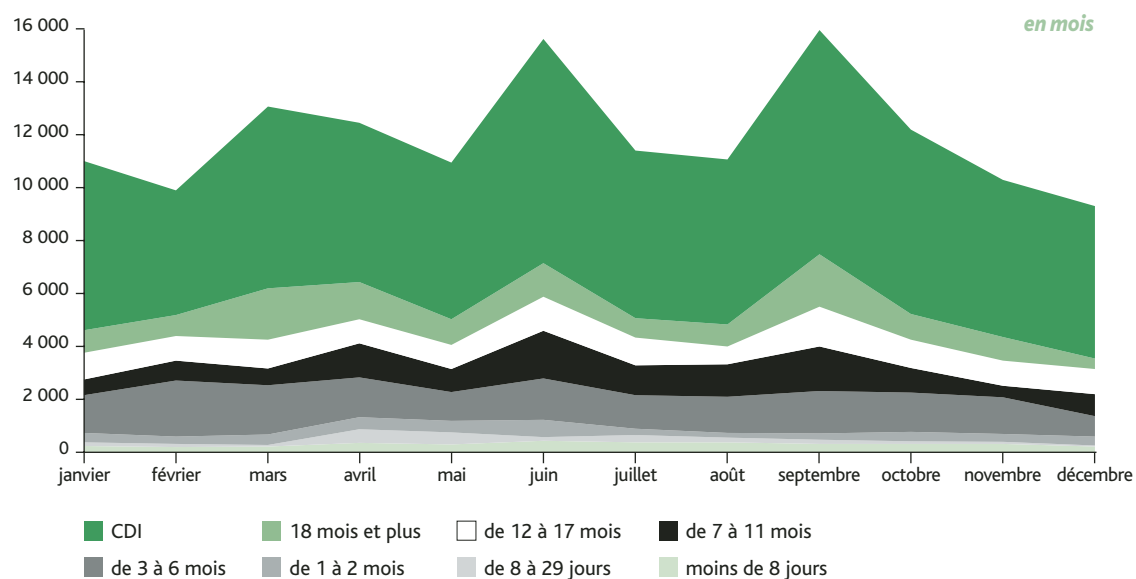
Graphique 18 - Les offres enregistrées en 2004 par durée de contrat



La première caractéristique des offres du spectacle est relative à la durée des contrats proposés. Alors que près de 30% du total des offres enregistrées à l'Agence concernent des CDI, ceux-ci ne représentent que 2,3% des offres du spectacle (graphique 18).

L'analyse du volume de travail selon la durée de contrat conduit à relativiser l'importance des contrats courts, qui, s'il sont très nombreux, ne contribuent que faiblement au volume de travail (graphique 19). Ce résultat met en exergue le caractère extrêmement court des offres du spectacle enregistrées par l'ANPE : en 2004 les deux tiers des offres concernaient un contrat d'une journée.

Graphique 19 - Volume de travail des offres enregistrées par durée de contrat



Source : ANPE.
 Champ : offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

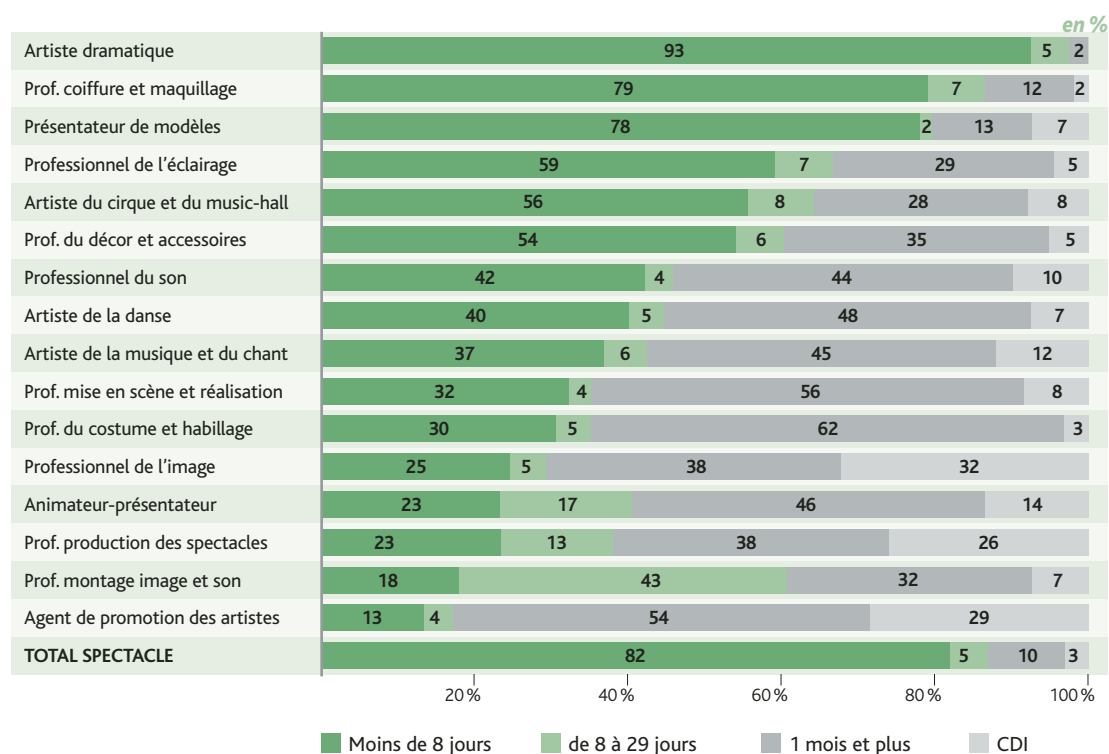
Ici aussi les métiers présentent des spécificités importantes. Les offres de *professionnel de l'image* et de *professionnel de la production de spectacle* se rapprochent des caractéristiques des offres hors spectacle et en termes de durée de contrat, plus du quart des offres enregistrées sont des CDI. À l'inverse, les offres d'*artiste dramatique* ne correspondent à un CDI que dans 0,1% des cas. Le volume considérable des offres de ce Rome (79%) tire la part des CDI dans le total vers le bas. En excluant ces dernières, les offres du spectacle présentent une proportion de CDI de près de 11% (graphique 20).

Au-delà du caractère de durée déterminée ou indéterminée du contrat, les offres du spectacle connaissent des durées extrêmement courtes : 82% des offres enregistrées en 2004 sont d'une durée strictement inférieure à huit jours, 93% pour les offres d'*artiste dramatique* et 42% pour

le spectacle hors artiste dramatique contre 8% pour les offres hors spectacle. Ce constat confirme donc l'idée d'une singularité très importante des offres spectacle quant à la durée de contrat, qui explique l'existence d'un régime d'assurance chômage particulier. Ce constat est aussi très visible dans le calcul de la durée moyenne des offres en fonction du métier.

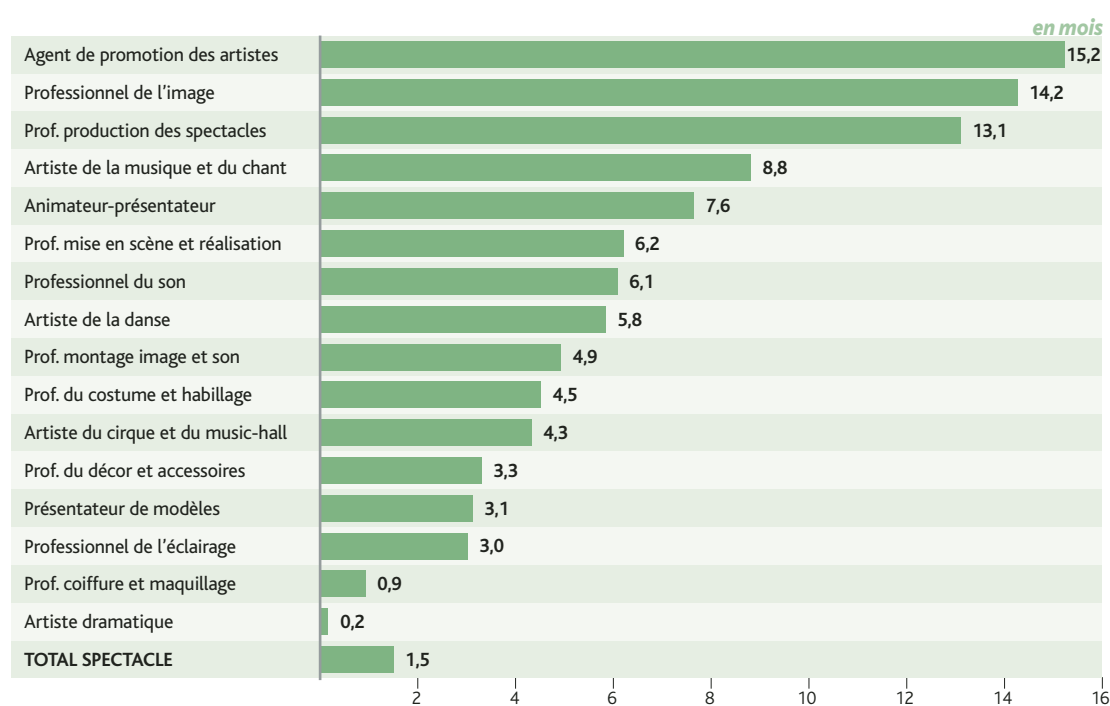
L'importance des offres en CDI pour les *agents de promotion des artistes*, les *professionnels de l'image* et les *professionnels de la production des spectacles* fait apparaître des durées moyennes de contrats significativement plus longues que pour les autres métiers du spectacle. À l'autre extrême, les offres d'*artiste dramatique* enregistrées à l'Agence sont d'une durée moyenne de six jours (graphique 21).

Graphique 20 - Répartition des offres enregistrées à l'ANPE par durée de contrat



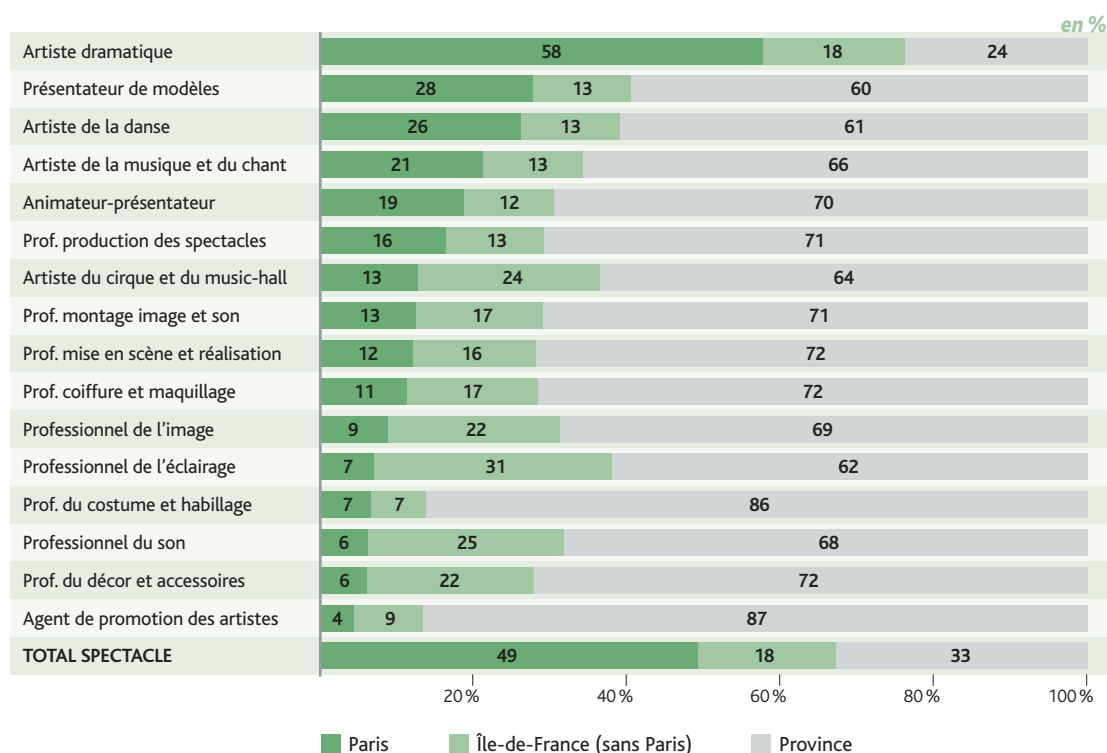
Source : ANPE.
Champ : offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

Graphique 21 - Durée moyenne des offres enregistrée par l'ANPE



Source : ANPE.
Champ : offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

Graphique 22 - Répartition géographique des offres de l'ANPE



Source : ANPE.
 Champ : offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

À l'instar de la demande, et même davantage, les offres d'emploi du spectacle connaissent une concentration géographique : 67% des offres sont localisées en Île-de-France et 49% à Paris. En excluant les offres d'*artiste dramatique* (respectivement 76% et 58%), ces proportions sont de 34% des offres pour l'Île-de-France et 17% pour Paris. Le constat d'extrême concentration géographique des offres est donc à relativiser (graphique 22).

Globalement, la pratique des prises d'offres³ multiples semble fortement développée dans le milieu du spectacle. Sur les 11 902 prises d'offres enregistrées en 2004, 65% sont monopostes et 10% contiennent dix postes ou plus (contre respectivement 84% et moins de 2% pour les

prises d'offres hors spectacle). Mais là encore, la spécificité et le nombre de prises d'offres du métier *artiste dramatique* (28% des prises d'offres en 2004) pourraient fausser le jugement. Seuls 38% des prises d'offres de ce métier ne concernent qu'un poste et 28% comprennent dix postes et plus. Les prises d'offres du spectacle, *artiste dramatique* exclu, sont monopostes à 76% et 3% ont dix postes et plus, ce qui les rapproche des caractéristiques des prises hors spectacle.

La spécificité du spectacle quant aux prises d'offres multiples est donc réelle, mais elle est exacerbée par la nature multiple des prises d'offres d'*artiste dramatique*.

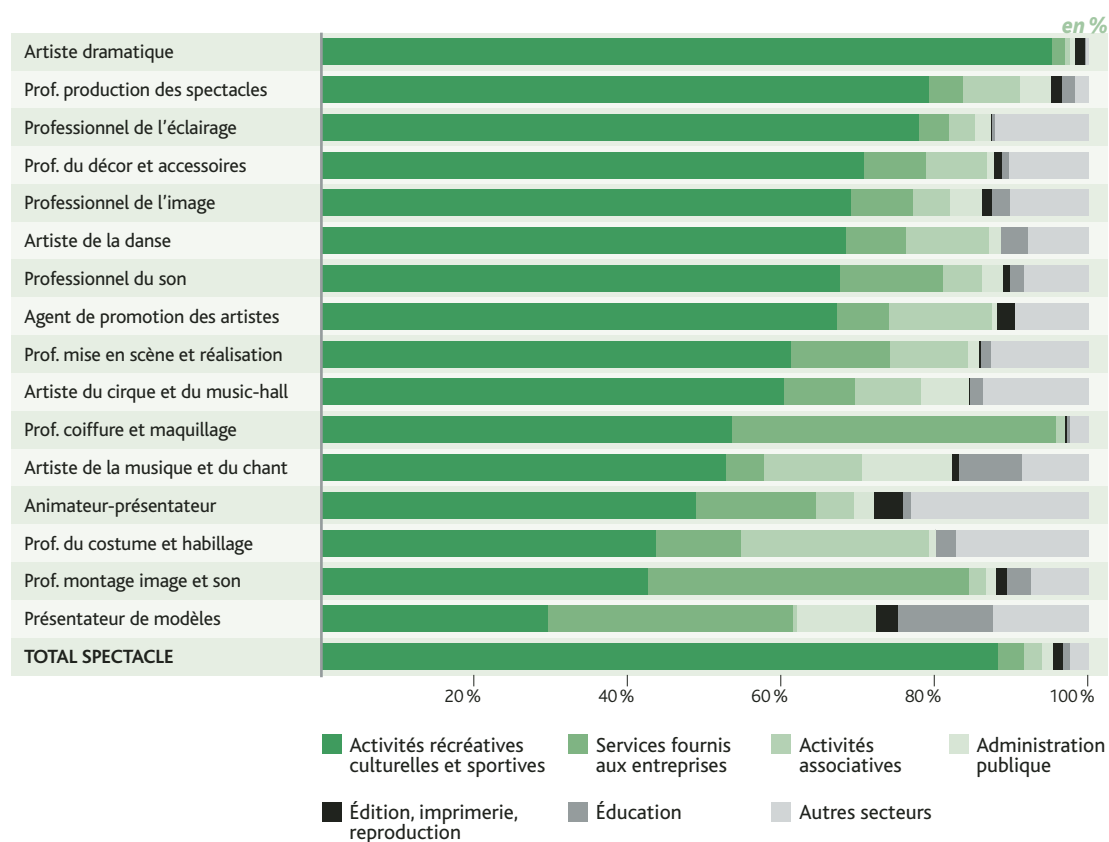
³ - Une prise d'offres désigne l'enregistrement d'une ou de plusieurs offres d'emploi émanant d'un même employeur pour un même métier.

Peu de secteurs d'activité génèrent des offres du spectacle

Sans surprise, les offres des métiers du spectacle sont issues d'un nombre assez réduit de secteurs d'activité. A hauteur de 88 %, elles sont générées par le secteur des activités récréatives et culturelles. Viennent ensuite les services fournis aux entreprises avec 3 %, les activités associatives, 2 % et enfin les administrations publiques et l'édition-imprimerie fournissant chacune un peu plus de 1 % des offres enregistrées.

Concernant les artistes dramatiques, 95 % des offres résultent du secteur des activités récréatives et culturelles. En excluant les offres de ce métier, le secteur des activités récréatives et culturelles ne fournit « plus » que 61 % des offres du spectacle. D'autres métiers du spectacle présentent des origines sectorielles plus diversifiées : le secteur des activités récréatives et culturelles génère 30 % des offres de *présentateur de modèles*, 32 % viennent des services aux entreprises, 12 % pour l'éducation et 10 % pour les administrations publiques (graphique 23).

Graphique 23 - Les secteurs générant des offres d'emploi dans les métiers du spectacle

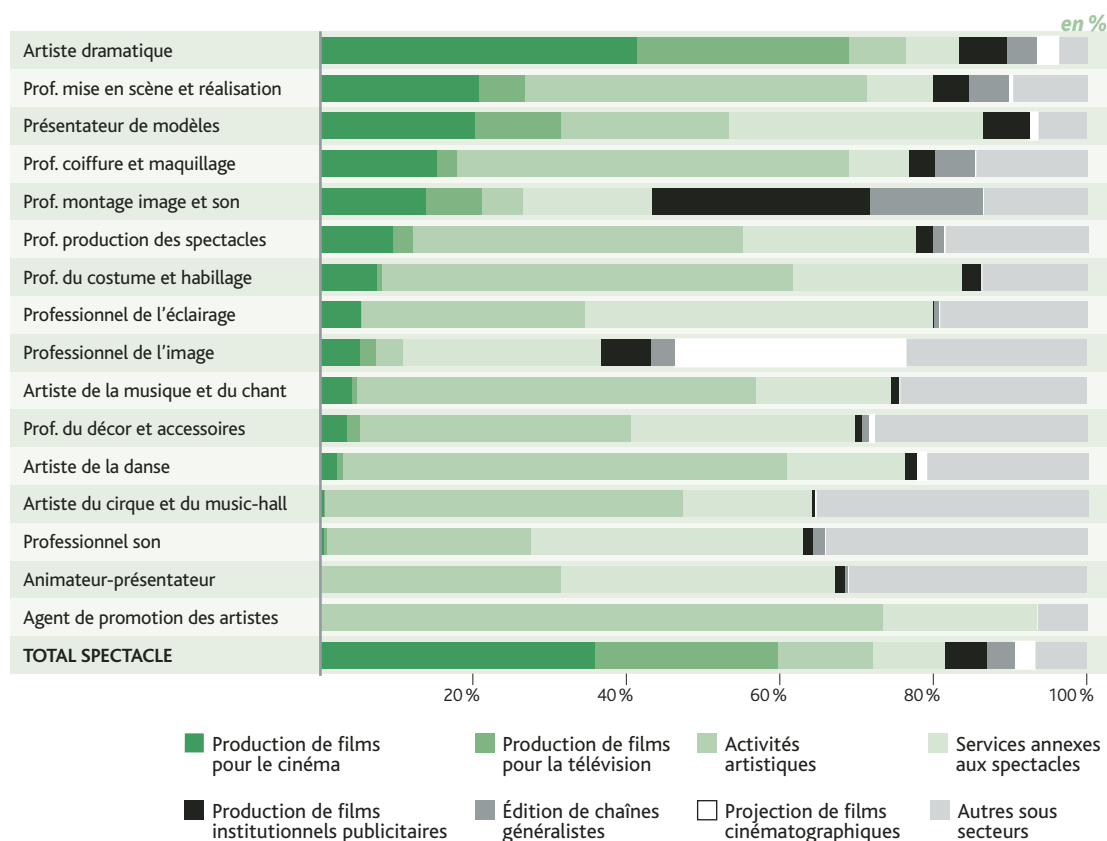


Source : ANPE.
Champ : offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

Dans le sous-ensemble des offres du spectacle issues du secteur des activités récréatives et culturelles et les sous-secteurs contributeurs, soit 83 082 offres, 36 % sont issues du sous-secteur production de film pour le cinéma, 24 % de production de film pour la télévision et 12 % des activités artistiques. Une fois encore, cette phy-

sionomie générale est largement déterminée par la spécificité des offres du code Rome *artiste dramatique*. Les offres du spectacle, en excluant celles d'*artiste dramatique*, résultent à 42 % du sous-secteur des activités artistiques, 23 % des services annexes aux spectacles et à 6 % du sous-secteur manèges forains et parcs (graphique 24).

Graphique 24 - Les sous-secteurs des offres d'emploi issues du secteur des activités récréatives



Source : ANPE.
Champ : offres d'emploi enregistrées à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

Des demandeurs d'emploi très autonomes

Les niveaux de service aux demandeurs de l'Agence traduisent l'intensité et la nature des prestations délivrées aux demandeurs d'emploi. La spécificité tant des profils des demandeurs d'emploi que des activités de spectacle pourrait laisser penser que le traitement appliqué à cette population diverge de celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le niveau de service libre accès, destiné aux personnes les plus autonomes dans leur recherche d'emploi, rassemble près de 40 % des demandeurs d'emploi hors spectacle et 49 % pour les inscrits du spectacle. L'appui individualisé et l'accompagnement renforcé correspondant à des niveaux de service plus intenses, concernent respectivement 32 % et 3 % des demandeurs du spectacle (contre 45 % et plus de 12 % pour les demandeurs hors spectacle). L'accompagnement social est destiné aux personnes les plus en difficulté sur le marché du travail (et parfois au-delà) : moins de 0,5 % des demandeurs du spectacle y sont inscrits

contre 1,5 % pour les demandeurs hors spectacle. Les demandeurs d'emploi du spectacle affichent donc une sous-représentation dans les niveaux de service les plus intenses.

Par ailleurs, si 1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi n'a pas de niveau de service enregistré, cette proportion monte à plus de 15 % en ce qui concerne les demandeurs du spectacle. Ainsi, un tiers des demandeurs sans niveau de service sont des demandeurs des métiers du spectacle. Ces derniers n'ont souvent pas eu d'entretien depuis longtemps, ce qui ne signifie pas qu'ils n'aient pas recours aux outils de l'Agence dans leur recherche d'emploi.

Ces chiffres font apparaître le fort degré d'autonomie qui caractérise les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle. Les professionnels des métiers du spectacle deviennent ainsi des professionnels de la recherche d'emploi. Le rôle de l'ANPE se développe alors selon deux axes complémentaires : un appui logistique à la recherche d'emploi en facilitant la rencontre de l'offre et de la demande (rôle d'intermédiation) et un enseignement quasi-méthodologique portant sur

l'efficacité de la recherche d'emploi dans la spécialité du demandeur ; les métiers du spectacle montrant là aussi des particularités importantes.

Dans le spectacle, on recensait 139 909 inscrits en décembre 2004. L'ANPE a réalisé près de 180 000 entretiens et plus de 28 000 actions pour les inscrits du spectacle au cours de l'année 2004. Hors spectacle, on dénombrait 4 millions de demandeurs d'emploi en décembre 2004 avec plus de 13 millions d'entretiens et près de 2,5 millions d'actions réalisées en 2004.

On peut s'étonner de l'écart entre les rapports du nombre d'actions ou d'entretiens et du nombre de demandeurs, selon qu'ils relèvent du spectacle ou non. Cela ne signifie pas que l'ANPE s'occupe moins des inscrits du spectacle. Ce constat est la traduction opérationnelle de la spécificité du chômage dans le spectacle. L'inscription n'est pas un état transitoire, elle est la règle. La proportion

d'individus autonomes, formés à la recherche d'emploi, est bien plus importante dans le milieu du spectacle. Ainsi, on comprend que les actions destinées à accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche soient moins « denses », rapportées au nombre d'inscrits du spectacle.

La répartition par type, des prestations adressées aux inscrits du spectacle, s'établit comme suit : 58 % sont des ateliers, 25 % des prestations d'accompagnement, 10 % des bilans de compétence approfondis (BCA) et près de 7 % des prestations d'évaluation (respectivement 50 %, 33 %, 6 % et 11 % pour le hors spectacle). En dehors des BCA qui sont près de deux fois plus fréquents dans le spectacle (sans doute explicable par la spécificité en termes d'âge et de qualification de la population du spectacle), on ne constate pas de différence majeure dans la nature des prestations délivrées aux inscrits du spectacle.

Le métier constitue une source importante de différenciation : les propriétés propres et identifiées se rattachant aux activités de spectacle sont très diversement partagées selon le métier considéré. Le Rome apparaît donc comme un bel outil qui, en dépit des imperfections inhérentes à toute nomenclature, permet de distinguer des ensembles significativement différents.

Cette partie est consacrée aux monographies successives de cinq métiers du spectacle. Ces cinq métiers représentent 63 % de la demande d'emploi en fin de mois des métiers du spectacle en décembre 2004 et 85 % des offres d'emploi enregistrées dans des codes Rome du spectacle en 2004¹.

Artiste dramatique

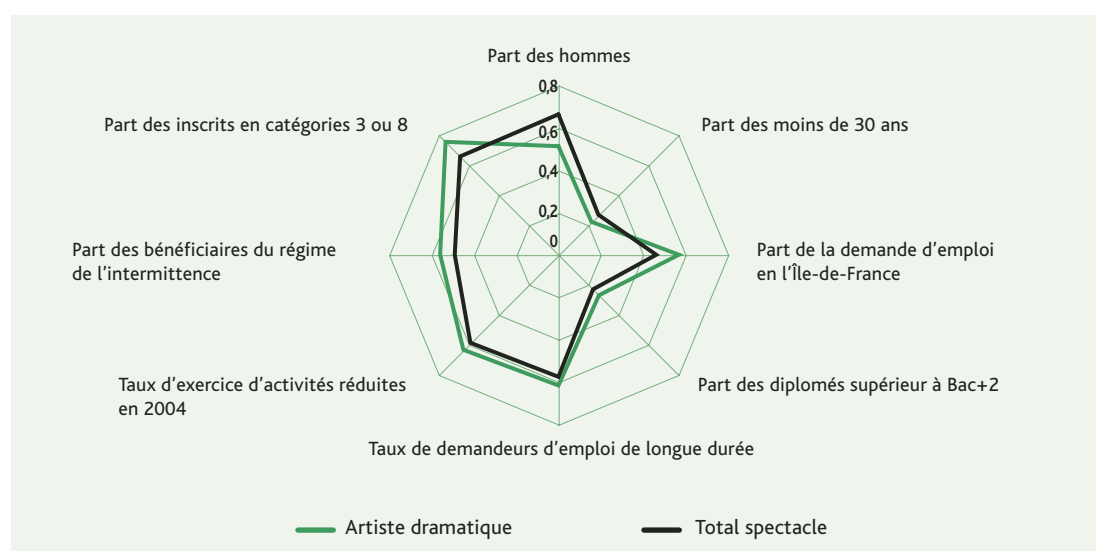
Ce métier présente un poids important dans le spectacle : les demandeurs d'emploi sont 21 400 en décembre 2004, soit plus de 15 % des demandeurs des métiers du spectacle. 74 553 offres d'emploi ont été recueillies en 2004 soit 79 % des offres spectacle de l'année.

Contrairement à l'ensemble du spectacle, ces demandeurs ont une répartition hommes/femmes équilibrée (51 % d'hommes). Alors que, tant en moyenne qu'individuellement, les métiers du spectacle sont fortement marqués par des inégalités de répartition (inégalités qui ne sont pas toujours au détriment des femmes même si globalement c'est cette tendance qui domine), les demandeurs d'emploi *artistes dramatiques* présentent une égalité toute singulière. 98 % des offres d'emploi enregistrées en 2004 ont

une durée inférieure à un mois et près de 93 % s'étalent sur moins de huit jours. Il est ainsi logique que les pratiques d'activités réduites soient très développées pour les demandeurs d'emploi de ce métier. Seuls 37% ne déclarent pas d'activités réduites (près de 41% pour l'ensemble du spectacle). 36% en exercent de 1 à 78 heures et 27 % plus de 78 heures.

Les demandeurs d'emploi *artistes dramatiques* sont aussi particulièrement concernés par l'inscription de longue durée. En décembre 2004, près de 62 % d'entre eux étaient inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an et près de 30 % l'étaient depuis trois ans et plus, contre 58 % et 27 % pour l'ensemble du spectacle.

Près de 56 % des *artistes dramatiques* demandeurs d'emploi sont indemnisés au titre du régime des intermittents du spectacle, soit 7 points de plus que la moyenne du spectacle.



¹ - L'insuffisance du nombre d'offres recueillies par l'ANPE pour les métiers *professionnel de la production de spectacle, professionnel du montage image et son et professionnel de la mise en scène et de la réalisation* interdit de se pencher sur leurs caractéristiques pour en tirer des appréciations générales.

Ils sont, en moyenne, légèrement plus âgés que l'ensemble des inscrits du spectacle. Près de 27 % des demandeurs d'emploi ont entre 40 et 49 ans et 14 % ont 50 ans et plus, contre 25 % et 11 % pour l'ensemble des métiers du spectacle. Ils sont plus diplômés que l'ensemble du spectacle : 84 % ont le Bac ou plus et 27 % ont un niveau supérieur à Bac +2, respectivement 73 % et 23 % pour l'ensemble du spectacle.

Les *artistes dramatiques* présentent une concentration géographique importante : 57 % sont inscrits en Île-de-France et 38 % à Paris (46 % et 26 % pour le spectacle dans son ensemble). Cette concentration géographique des demandeurs fait écho à celle, plus importante encore, des offres d'emploi : plus de 76 % des offres recueillies en 2004 étaient localisées en Île-de-France et 58 % à Paris, contre 34 % et 17 % pour l'ensemble du spectacle hors *artiste dramatique*.

Les offres d'emploi du métier *artiste dramatique* sont issues essentiellement (à hauteur de 95 %) du secteur des activités récréatives culturelles et sportives. A l'intérieur de ce secteur, 41 % des offres viennent du sous-secteur production de films pour le cinéma, 28 % production de films pour la télévision. Les trois sous-secteurs activités artistiques, services annexes aux spectacles et production de films institutionnels et publicitaires représentent chacun entre 6 % et 7 % des offres recueillies.

Ainsi, tant au niveau des caractéristiques des demandeurs d'emploi que de celles des offres d'emploi, le métier *d'artiste dramatique* se présente comme l'archétype des métiers du spectacle.

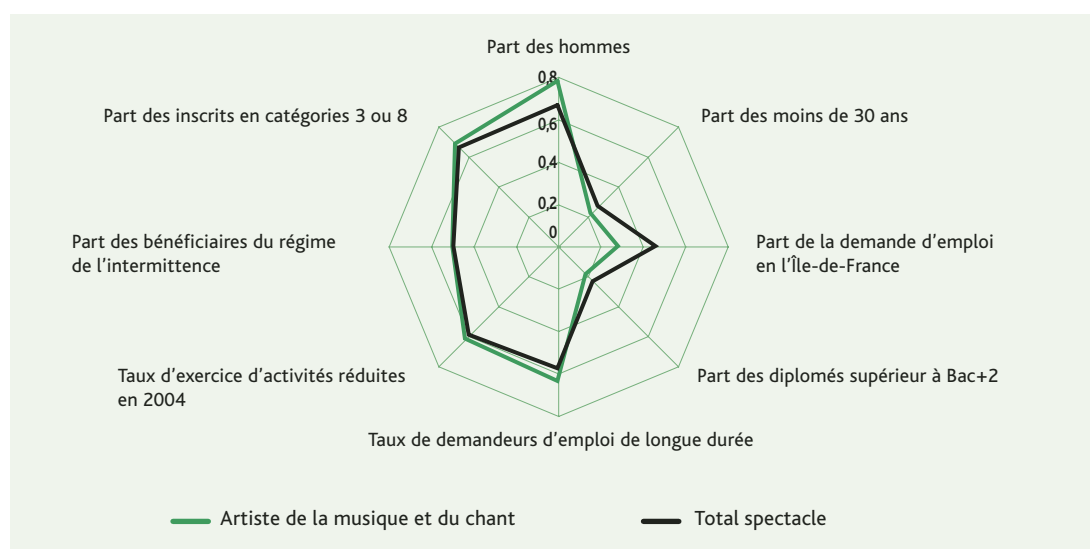
Artiste de la musique et du chant

Ce groupe très hétérogène est composé de 17 % de musiciens, 14 % d'artistes musiciens, 7 % d'artistes de variétés, 7 % de chanteurs et 6 % de professeurs de musique.

On relève 35 252 demandeurs d'emploi inscrits dans le métier *artiste de la musique et du chant*, soit plus du quart des demandeurs d'emploi du spectacle. 3 871 offres d'emploi ont été déposées à l'ANPE en 2004, soit 4 % de l'ensemble des offres du spectacle. Près de 78 % des demandeurs d'emploi de ce métier sont des hommes, soit une

proportion supérieure de plus de 11 points par rapport à la moyenne du spectacle. Ils sont un peu plus âgés que la moyenne des demandeurs d'emploi du spectacle : près de 29 % ont entre 40 et 49 ans et 12 % ont 50 ans et plus (contre respectivement 25 % et 11 % pour l'ensemble du spectacle).

Même s'ils connaissent une certaine concentration géographique (28 % des demandeurs d'emploi résident en Île-de-France et 13 % à Paris), celle-ci est de faible intensité par rapport à la moyenne des métiers du spectacle (respectivement 46 % et 26 %). De la même façon, le recueil d'offres affiche une concentration, sans toutefois



atteindre le niveau moyen du spectacle : 34 % des offres en Île-de-France et 21 % à Paris, contre respectivement 67 % et 49 % pour l'ensemble des métiers du spectacle. Les demandeurs d'emploi *artistes de la musique et du chant* sont moins souvent diplômés que la moyenne du spectacle. Toutefois, ils le sont bien davantage que le total des demandeurs d'emploi : presque 34 % ont le niveau Bac +2 et plus contre 44 % dans le spectacle et 21 % pour les demandeurs d'emploi hors spectacle.

12 % des offres de ce métier recueillies par l'Agence en 2004 sont des CDI, et « seuls » 43 % des offres débouchent sur des contrats de moins d'un mois et 37 % de moins de huit jours. Pour l'ensemble des métiers du spectacle, ces proportions s'établissent respectivement à 2 %, 88 % et 82 %.

Les *artistes de la musique et du chant* représentent le métier le plus concerné par l'inscription de longue durée : 63 % des inscrits le sont depuis au moins un an et plus, 35 % depuis trois ans et plus (contre respectivement 58 % et 26 % pour l'ensemble des métiers du spectacle). Les activités réduites sont assez fréquentes pour les *artistes de la musique et du chant* (davantage que

la moyenne des métiers du spectacle). Pour l'année 2004, près de 62 % des demandeurs de ce métier déclaraient des activités réduites (59 % pour le spectacle dans son ensemble), 21 % ont effectué plus de 78 heures.

La moitié des demandeurs bénéficient du statut de l'intermittence et un peu plus d'un tiers ne sont pas indemnisés, ce qui correspond à la moyenne dans les métiers du spectacle. Les demandeurs d'emploi *artistes de la musique et du chant* sont plus souvent bénéficiaires des minima sociaux (RMI et ASS) : 16 %, soit près de 3 points de plus que la moyenne du spectacle.

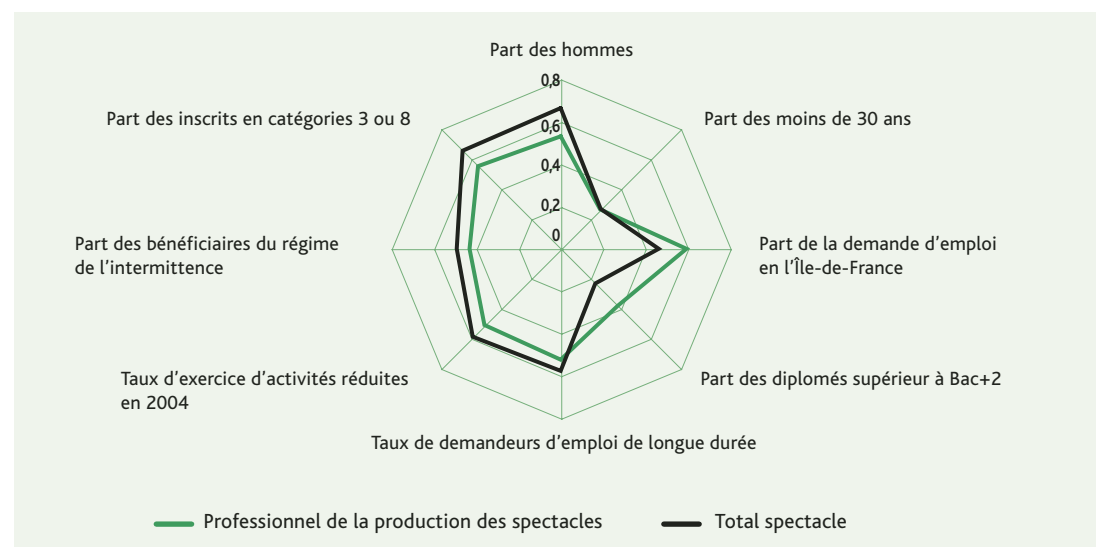
Seulement 53 % des offres d'*artistes de la musique et du chant* sont issues du secteur des activités récréatives culturelles et sportives. Près de 13 % proviennent du secteur des activités associatives, 8 % du secteur éducation, 11 % de l'administration publique et 4 % de l'hôtellerie-restauration. Les offres d'emploi d'*artistes de la musique et du chant* ont donc des origines sectorielles plus diversifiées que celles des autres métiers du spectacle. Parmi les offres issues du secteur des activités culturelles et récréatives, la moitié, soit un quart du total, concerne le sous-secteur des activités artistiques.

Professionnel de la production des spectacles

Dans ce groupe on trouve un cinquième d'assistants à la production de spectacle, 12 % de régisseurs de spectacle, 9 % de directeurs de production ; les régisseurs généraux, les chargés de production télévision et les assistants de production spectacle représentant chacun 7 % du total.

Les *professionnels de la production des spectacles* constituent près de 11 % des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle, soit 14 901 personnes enregistrées en décembre 2004. L'ANPE a recueilli 1 198 offres d'emploi au cours de l'année 2004.

Les demandeurs d'emploi sont à 53 % des hommes ; ce métier est donc plus féminisé que la moyenne de ceux du spectacle.



Ces demandeurs d'emploi sont fortement diplômés (davantage que ne le sont ceux des métiers du spectacle) : 38 % sont diplômés de niveau supérieur à Bac +2 contre 23 % pour les métiers du spectacle, et 23 % contre 20 % pour le niveau Bac +2.

L'inscription de longue durée y est développée mais plutôt moins que la moyenne des métiers du spectacle : 52 % des demandeurs sont inscrits depuis un an ou plus et 21 % depuis trois ans ou plus, soit pour chacun 6 points de moins que la moyenne des métiers du spectacle.

Un peu plus de la moitié des demandeurs d'emploi inscrits dans ce métier a déclaré des activités

réduites en 2004, 21% de 1 à 78 heures et 30 % plus de 78 heures. Les activités réduites sont donc relativement moins développées que dans l'ensemble du spectacle (59 % des inscrits).

Seuls 43% de ces demandeurs relèvent du régime de l'intermittence. En revanche, près de 27 % d'entre eux sont indemnisés au titre du régime général soit 10 points de plus que la moyenne du spectacle.

Moins de 8% des demandeurs d'emploi *professionnels de la production des spectacles* sont bénéficiaires du RMI contre 10% pour l'ensemble des inscrits du spectacle et 11% pour les inscrits hors spectacle.

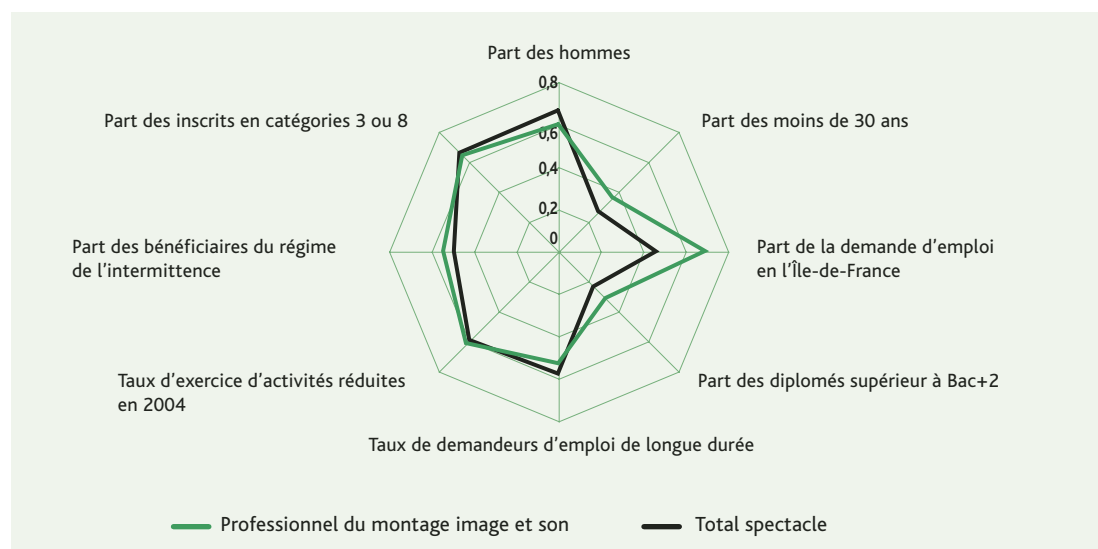
Professionnel du montage image et son

Plus de 29% sont monteurs vidéo, 14% chefs monteurs image et son, près de 13% assistants monteurs et son et 12% monteurs adjoints cinéma.

En décembre 2004, 5 229 demandeurs d'emploi étaient enregistrés dans le métier *professionnel du montage image et son*, soit près de 4% des inscrits du spectacle. Ce sont en majorité des hommes (60%) mais plutôt moins que la moyenne du spectacle (66%). Ils sont aussi plus jeunes. Les inscrits sont très fortement concentrés géographiquement : plus de 69% d'inscrits en Île-de-France et plus de 41% à Paris, contre respectivement 46% et 26% pour l'ensemble du spectacle.

Le haut niveau de diplôme constaté pour les inscrits des métiers du spectacle est encore plus marqué pour les professionnels du montage image et son : 66% ont un niveau Bac +2 ou plus contre moins de 44% pour les demandeurs du spectacle.

Les *professionnels du montage image et son* sont moins de 8% à être bénéficiaires du RMI contre 10% pour l'ensemble des métiers du spectacle et près de 9% pour les techniciens du spectacle. Si les demandeurs d'emploi de ce métier ne se distinguent pas de leurs homologues du spectacle en termes de propension à exercer des activités réduites (62%), ils s'en distinguent en revanche dans l'intensité du recours à ces activités réduites : 39% des inscrits de ce métier ont travaillé plus de 78 heures en décembre 2004, contre moins de 28% pour l'ensemble des métiers du spectacle.



Plus souvent que la moyenne, les *professionnels du montage image et son* ont le statut d'intermittents du spectacle, plus de 54 % contre 49 % pour l'ensemble du spectacle.

Un demandeur d'emploi sur cinq du métier *professionnel du montage image et son* est enregistré sans niveau de service. Ainsi une part importante des demandeurs de ce métier est autonome dans sa recherche d'emploi.

Professionnel de la mise en scène et de la réalisation

Ce groupe se compose de : 22 % de réalisateurs, 18 % d'assistants réalisateurs et plus de 10 % de réalisateurs audiovisuel.

Les *professionnels de la mise en scène et de la réalisation* sont 10 877 inscrits en décembre 2004, soit près de 8% des demandeurs d'emploi du spectacle.

La proportion d'hommes, près de 65 %, est très proche de la moyenne des métiers du spectacle. Les demandeurs de ce métier se distinguent par une moyenne d'âge plus élevée : près de 43 % ont 40 ans et plus et 15 % ont 50 ans et plus (38 % et 15% pour le total des demandeurs d'emploi). La concentration géographique est importante pour les ressortissants de ce métier : près de 69 % sont inscrits en Île-de-France et 45 % à

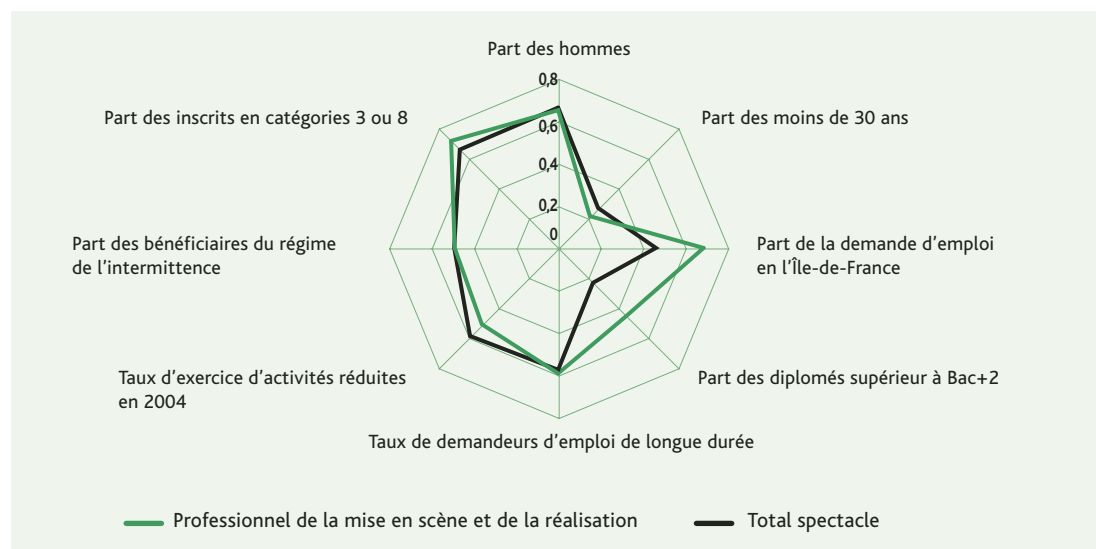
Paris, contre respectivement 46 % et 26 % pour l'ensemble des métiers du spectacle.

Comme pour le spectacle dans son ensemble, un peu plus de 10% des inscrits de ce métier bénéficient du RMI.

La part des demandeurs exerçant une activité réduite en 2004 est de 51% soit 8 points de moins que la valeur moyenne du spectacle. 21 % en ont exercé de 1 à 78 heures et près de 30 % plus de 78 heures.

La part de demandeurs intermittents du spectacle s'établit au niveau moyen de 49%. Mais 38 % des *professionnels de la mise en scène et de la réalisation* ne bénéficient d'aucune allocation chômage, soit 5 points de plus que la moyenne du spectacle.

23 % des demandeurs de ce métier n'ont pas de niveau de service enregistré, ce qui laisse entendre qu'ils ont une autonomie importante dans leur recherche d'emploi.



POUR EN SAVOIR PLUS

- **Amar M. et Koubi M.** [2004], « Les entreprises du spectacle de 1995 à 2001 », *INSEE Première*.
- **Département des études et de la prospective** [2004], « Eléments pour la connaissance de l'emploi dans le spectacle », *Développement culturel*, n° 145.
- **Département des études et de la prospective** [2004], « L'emploi dans les professions culturelles en 2002 », *Les notes de l'Observatoire de l'emploi culturel*.
- **Jugnot S.** [2005], « Dans les métiers du spectacle, le nombre de demandeurs d'emploi n'augmente plus », *Premières synthèses, DARES*.
- **Le réseau** [2005], le Réseau ANPE Spectacle, supplément de *La Scène* n° 38.
- **Menger P.-M.** [2005], *Les intermittents du spectacle : sociologie d'une exception*, Editions EHESS.

L'OBSERVATOIRE de l'ANPE

Les PUBLICATIONS

- MÉTIERS** > Les métiers qui bougent octobre 2003
juin 2002/mars 2001/mars 2000/février 1999
Le marché du travail des informaticiens juin 2000
- EMPLOI & ACTIVITÉ** > Les employeurs qui recrutent par Internet avril 2005
Chômage et territoire : cartographie 2003 juillet 2004
juillet 2002
Les anticipations des entreprises février 2005
février 2004/février 2003/février 2002
mars 2001/mars 2000/septembre 1999/avril 1999
Les emplois difficiles à pourvoir et les établissements recruteurs octobre 2001
Les difficultés de recrutement :
tensions et réajustements sur le marché du travail février 2001
Y a-t-il des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs ? février 2000
Les demandeurs d'emploi qui exercent des activités réduites décembre 1998
Approches du recrutement décembre 1998
- PUBLICS** > Le chômage des personnes handicapées - Portrait statistique septembre 2005
juin 2001
Les demandeurs d'emploi étrangers mars 2005
Le chômage des femmes - Portrait statistique décembre 2003
octobre 2000
Le chômage des jeunes - Portrait statistique février 2003
Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI - Portrait statistique juin 2002
Les chômeurs et le chômage juillet 2000
Le chômage des jeunes à partir du fichier historique juin 2000
- ACTES DES ENTRETIENS DE L'EMPLOI** > Migrations internationales et gestion de l'emploi
Les 4^{èmes} Entretiens de l'Emploi 23 et 24 mars 2005
Transitions et trajectoires : temps et enjeux de la mobilité professionnelle
Les 3^{èmes} Entretiens de l'Emploi 19 et 20 mars 2003
Le recrutement dans le nouveau contexte économique et technologique
Les 2^{èmes} Entretiens de l'Emploi 13 et 14 mars 2001
Les transformations du marché du travail
Les 1^{ers} Entretiens de l'Emploi 30 et 31 mars 1999
- DOSSIERS DOCUMENTAIRES** > Migrations internationales et gestion de l'emploi février 2005
La précarité de l'emploi novembre 2002
Les centres d'appels juin 2001
Les difficultés de recrutement février 2001

LES DEMANDEURS D'EMPLOI DES MÉTIERS DU SPECTACLE

Cet Essentiel propose un portrait statistique des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE dans les métiers du spectacle.

Les nombreuses spécificités de cette population conduisent à distinguer la figure du demandeur d'emploi du spectacle de la figure classique du demandeur d'emploi. En effet, à l'image du mode de fonctionnement du secteur, les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle alternent fréquemment des périodes de chômage et des périodes d'emploi. Aussi, une distinction stricte entre actifs occupés et demandeurs d'emploi est impossible à établir et n'a pas de sens concernant l'étude des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle.

Au-delà de ce constat, une analyse plus attentive fait vite apparaître que ce demandeur d'emploi atypique est lui-même traversé par d'importantes différences et ne peut pas être présenté comme unique. Sous l'intitulé général du spectacle, les métiers présentent des particularités fortes, tant dans le profil de la population qui les composent que dans le contenu, les conditions d'exercice de l'emploi et de la recherche d'emploi.

